

# ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2021

[www.agora-romandie.ch](http://www.agora-romandie.ch)



# TABLE DES MATIERES

<b>MESSAGE DU PRESIDENT .....</b>	<b>4</b>
<b>POINTS FORTS 2021 .....</b>	<b>5</b>
<b>ACTIVITES DE L'ORGANISATION .....</b>	<b>6</b>
<b>1. ORGANES .....</b>	<b>6</b>
1.1 BUREAU.....	6
1.2 COMITE .....	6
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES .....	7
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	7
1.5 SECRETARIAT .....	8
<b>2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES .....</b>	<b>8</b>
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS .....	8
2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2021 .....	9
2.2 POLITIQUE AGRICOLE GENERALE .....	9
2.2.1 Rapport agricole 2021 .....	9
2.2.2 Relations internationales.....	10
2.3 PA 2022+ .....	10
2.4 INITIATIVES POPULAIRES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE .....	11
2.4.1 Stop à l'îlot de cherté .....	11
2.4.2 Produits phytosanitaires.....	11
2.4.3 Elevage.....	14
2.4.4 Politique climatique .....	14
2.5 INITIATIVE PARLEMENTAIRE 19.475.....	14
2.6 UNION SUISSE DES PAYSANS .....	15
2.7 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR) .....	15
2.8 ASSAF-SUISSE .....	15
<b>3. COMMUNICATION ET PROMOTION.....</b>	<b>16</b>
3.1 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2021 .....	16
3.2 AGRI .....	17
3.3 AGIR .....	17
3.4 AGRICULTURE-DURABLE.....	17
3.5 AGRIVIVA .....	17
3.6 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	18
3.7 PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PRPG) .....	18
3.8 AMTRA.....	19
<b>4. PRODUCTIONS ET MARCHES.....</b>	<b>20</b>
4.1 ANNEE AGRICOLE 2021 .....	20
4.2 PRODUCTION ANIMALE .....	20
4.2.1 Présence des grands prédateurs.....	21
4.3 PRODUCTION VEGETALE.....	21
4.4 IP-SUISSE, ROMANDIE .....	21
4.5 FPVS.....	22

4.6	VITIPLANT .....	22
4.7	SWISS BEEF ROMANDIE .....	22
4.8	PIOCH.....	22
4.9	SUISSEPORCS SECTION ROMANDIE .....	23
<b>5.</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>23</b>
5.1	AGRIALIFORM.....	23
5.2	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE .....	24
5.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	25
5.3.1	Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne .....	26
5.3.2	Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture .....	31
5.3.3	Direction romande des examens de paysanne .....	36
5.4	AMASR .....	37
5.5	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ....	38
5.6	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP) .....	39
5.7	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS ET DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS.....	39
5.8	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE .....	40
<b>6.</b>	<b>AUTRES THEMATIQUES .....</b>	<b>41</b>
6.1	AGRIDEA.....	41
6.2	FONDSSUISSE .....	41
6.3	AIASR .....	41
6.4	MAISON DU PAYSAN.....	42
6.5	RENCONTRE DES CLUBS AGRICOLES DES GRANDS CONSEILS ROMANDS.....	42
<b>7.</b>	<b>PROGRAMME D'ACTIVITES 2022 .....</b>	<b>42</b>
	<b>ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA (ETAT AU 31.12.2021).....</b>	<b>45</b>
	<b>COMITE D'AGORA (ETAT AU 31.12.2021).....</b>	<b>47</b>
	<b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA.....</b>	<b>52</b>

## Message du Président

L'année 2021 a encore été impactée par ce tonnerre de virus, avec, entre autre, la fermeture des restaurants durant de longs mois. Le monde a tourné au ralenti et beaucoup de manifestations ou de rendez-vous ont dû être annulés.

Au niveau météo, 2021 est également à oublier. Après un hiver assez doux et un printemps humide accompagné de gelées tardives, l'été a été traversé par des zones orageuses et des pluies torrentielles. Le tout fut parfois accompagné de grêle. Dans certaines régions, les cultures furent anéanties en l'espace de peu de temps alors que, dans d'autres, elles se retrouvèrent durant des jours littéralement sous l'eau. Les récoltes sont globalement médiocres, avec de petits rendements ainsi qu'une qualité moindre.

Dans ce contexte morose, il est important de rappeler la formidable mobilisation des familles paysannes contre les initiatives phytosanitaires extrêmes durant tout le printemps. En allant à la rencontre de la population, elles ont pu expliquer les enjeux de ces deux textes et leurs conséquences en cas d'acceptation. Le résultat obtenu au soir du 13 juin, avec un rejet supérieur à 60 % – et un score meilleur en Suisse romande qu'au niveau national, a montré que ces efforts ont porté leurs fruits.

Ce succès ne signifie toutefois pas que le travail est terminé, bien au contraire. Ainsi, au niveau politique, les différentes trajectoires de réduction devront être mises en œuvre et ceci ne sera pas une promenade de santé. Par ailleurs, même si la PA22+ a été suspendue, le rapport complémentaire demandé en parallèle afin de développer une véritable stratégie agroalimentaire devrait être adopté cette année. Les discussions concernant les développements futurs de la politique agricole reprendront donc rapidement. Enfin, d'autres initiatives attendent le monde agricole ces prochaines années avec, pour 2022, celle sur l'élevage de masse.

De plus, ce travail de conviction auprès des personnes extérieures au monde agricole doit absolument être poursuivi afin que la population se rende compte de tous les efforts déjà réalisés par l'agriculture suisse ainsi que ceux à venir. Une communication proactive et présente sur le terrain est le meilleur moyen pour réduire le flux d'initiatives portant sur l'agriculture.

Face à ce contexte global, il est essentiel que la profession reste soudée et que tout le monde tire à la même corde. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons éviter de perdre lors de l'un ou l'autre scrutin et, surtout, que nous puissions obtenir une revalorisation des produits de la terre sur les différents marchés agricoles. L'année 2021 a prouvé que cette solidarité paysanne n'était pas un vain mot et me permet de rester optimiste vis-à-vis des défis futurs.

Bernard Leuenberger  
Président d'AGORA

# Points forts 2021

## ***Initiatives antipesticides***

Le 30 avril 2019, une conférence de presse se déroulait sur le toit de la maison du paysan afin de lancer les activités de précampagne sur les deux initiatives « eau potable propre » et « sans pesticide de synthèse » à l'échelle romande. Personne n'imaginait à ce moment-là que la votation proprement dite n'aurait lieu que deux ans plus tard, soit le 13 juin 2021. Différentes discussions au Parlement ainsi que la pandémie expliquent évidemment ceci. Après une campagne très émotionnelle et un taux de participation proche des records, les deux textes ont fort heureusement été largement repoussés avec des refus particulièrement marqués dans toute une partie de la Suisse romande. La population a ainsi compris que les enjeux étaient plus complexes que ce que pouvait le faire croire les initiants. Il faut noter que ceci n'aurait jamais été obtenu sans l'immense engagement des familles paysannes. Un grand merci à elles !

## ***Révision de la formation***

Suite à la décision des comités d'AGORA et de l'USP en décembre 2020 de soutenir, pour l'agriculture, un modèle de formation de 3 ans avec orientations et la possibilité de suivre une seconde orientation dans le cadre d'une quatrième année facultative, les travaux proprement dits ont commencé en 2021 au sein de l'OrTra AgriAliForm. Plusieurs ateliers ont ainsi eu lieu afin de définir les profils de qualification des probables quatre futures professions CFC du champ professionnel agricole. En effet, par rapport aux six CFC actuels, il devrait rester à l'avenir les arboriculteurs, les maraîchers, les agriculteurs – rejoints par les aviculteurs – ainsi que les viticulteurs, soit la fusion des viticulteurs et des cavistes. AGORA participe à ce processus et continuera à le faire avec la rédaction des plans de formation durant l'année 2022. Il faut noter que, notamment à cause des mesures de restriction liées à la pandémie, l'information large concernant la révision en cours n'a pas toujours été suffisante. Ceci sera un défi important durant la suite du processus.

## ***Conditions météorologiques***

Il n'est pas courant que les conditions météorologiques représentent l'un des points forts de l'année écoulée. Il faut toutefois reconnaître que peu de productions ont été épargnées durant la saison de végétation 2021. Ainsi, après une période sèche en mars et avril, mai a inauguré une séquence très arrosée qui couvrira quasiment tout l'été. Par ailleurs, ces fortes précipitations avaient été précédées par un épisode de gel de printemps durant le week-end pascal. Cette situation a malheureusement eu un impact important sur certaines cultures avec des baisses conséquentes de rendement que ce soit par manque d'ensoleillement ou pour cause de développement de maladies. Une diminution du revenu sectoriel sera ainsi inéluctable pour l'exercice 2021.

# Activités de l'organisation

## 1. Organes

### 1.1 Bureau

Alors qu'il se réunit traditionnellement deux fois par an afin notamment de faire le point sur le personnel d'AGORA, sur les évolutions à attendre pour l'année suivante en matière de temps de travail et de salaires et de discuter du calendrier des séances, le bureau a, à l'instar de l'année 2020, été plus mis à contribution en 2021. En effet, l'organisation des séances et du travail au sein du secrétariat d'AGORA en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires durant l'année a nécessité plusieurs échanges préparatoires par visioconférence.

### 1.2 Comité

Du fait de la pandémie, la tenue des séances du comité a été quelque peu bouleversée. Ainsi, sur les 6 séances tenues en 2021, quatre l'ont été par visioconférence. Par ailleurs, l'habituel lieu des séances qu'est la Maison du Paysan n'a jamais accueilli le comité dans son ensemble puisque les deux autres séances se sont tenues à la Cave de la Côte à Tolochenaz. A ces différentes occasions, le comité a traité les points suivants :

- En janvier, par visioconférence, il a notamment
  - réfléchi à assurer au mieux la représentation romande au sein des différentes commissions de l'USP
  - fait le point sur les comptes provisoires 2020 et le projet de budget 2021
  - fait le point sur le traitement parlementaire de la PA22+ et de la trajectoire de réduction des risques liés à l'utilisation de pesticide
  - discuté d'une approche novatrice en matière de biodiversité proposée par Frédéric Brand de la DGAV du canton de Vaud
  - fait le point sur les préparatifs en vue de la votation du 13 juin sur les deux initiatives contre les pesticides
  - pris position sur la révision de la loi sur le génie génétique
- En mars, par visioconférence, il a notamment
  - accepté les comptes 2020, le rapport annuel 2020, le budget 2021, le programme d'activités 2021 et préparé l'assemblée des délégués
  - fait le point sur le traitement parlementaire de la PA22+ et de la trajectoire de réduction des risques liés à l'utilisation de pesticide
  - fait le point sur les préparatifs en vue de la votation du 13 juin sur les deux initiatives contre les pesticides
  - décidé de soutenir la loi sur le CO<sub>2</sub> également soumise au vote le 13 juin
  - pris position sur l'ordonnance d'application de l'accord de libre-échange conclu avec l'Indonésie
- En mai, par visioconférence, il a notamment
  - fait le point sur les préparatifs en vue de la votation du 13 juin sur les deux initiatives contre les pesticides
  - validé le règlement de formation de « Herd manager » rédigé en commun avec les écoles d'agriculture romandes
- En août, à l'occasion d'une séance extra-muros à la Cave de la Côte à Tolochenaz, il a notamment
  - fait le bilan des votations du 13 juin

- refusé l'initiative des jeunes socialistes dite 99% soumise au vote le 26 septembre
- pris position sur le premier paquet d'ordonnances de mise en œuvre des trajectoires de réduction
- pris position sur la 2<sup>ème</sup> étape de la révision de la LAT
- pris position sur le délai transitoire pour le relèvement de la norme de rendement pour le blé tendre
- fait le point sur les conséquences des conditions météorologiques de l'été
- En septembre, à l'occasion d'une séance extra-muros à la Cave de la Côte à Tolochenaz, il a notamment
  - fait le point sur le traitement parlementaire ainsi que sur les préparatifs en vue de la votation sur l'initiative contre l'élevage intensif
  - débattu d'une éventuelle refonte de la communication agricole en Suisse romande
  - fait le point sur la révision totale de la formation professionnelle agricole
- En décembre, par visioconférence, il a notamment
  - effectué une lecture des comptes provisoires 2021
  - fait le point sur le traitement parlementaire ainsi que sur les préparatifs en vue de la votation sur l'initiative contre l'élevage intensif
  - fait le point sur la mise en œuvre des trajectoires de réduction
  - pris position sur le mécanisme de branche Swissness
  - refusé l'initiative visant à interdire la publicité sur les produits du tabac pour les enfants et les jeunes soumise au vote le 13 février 2022
  - validé la modification du règlement de la direction d'examens des cultures spéciales afin d'y intégrer les maraîchers
  - pris position sur la révision du plan d'étude cadre de technicien vitivinicole

### **1.3 Assemblée des délégués**

Initialement prévue le 23 avril 2021 à Salavaux (VD), l'assemblée des délégués s'est finalement tenue le 4 juin au Beaulieu à Payerne (VD). Malgré les changements de date et de lieu, la journée a été commune aux assemblées des « 3A » (AGORA, AGIR, AGRI). Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever notamment la présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba ainsi que du municipal André Bersier qui ont transmis quelques mots sur l'agriculture locale ainsi que sur les défis que devront affronter les professionnels de la terre ces prochaines années.

A l'occasion de cette assemblée, deux nouvelles personnes ont été élues comme membres du comité d'AGORA. Il s'agit de François Monin, AgriJura, en remplacement de Michel Darbellay et de Tessa Grossniklaus, CAJB, en remplacement d'Emilie Beuret. Un grand merci aux deux membres sortants pour leur engagement en faveur de la défense professionnelle en Suisse romande durant toutes ces années et bienvenue à leurs successeurs.

### **1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes**

La Conférence s'est réunie à 7 reprises en 2021. Après avoir dû y renoncer en 2020, elle a par ailleurs pu organiser sa traditionnelle séance externe de 2 jours qui s'est déroulée en Ajoie. Enfin, les séances de janvier et de février se sont tenues en format réduit en raison des règles sanitaires. Les sujets suivants ont notamment été traités durant l'une ou l'autre séance :

- les trajectoires de réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides et des pertes en éléments fertilisants ainsi que leur future mise en œuvre
- la PA 2022+
- la future stratégie agroalimentaire
- l'accord de libre-échange avec l'Indonésie

- la poursuite de la précampagne ainsi que la future campagne de votation contre les deux initiatives antipesticides
- les deux initiatives biodiversité et paysage et leurs possibles contre-projets
- la mise en œuvre dans les cantons du nouveau plan sectoriel des surfaces d'assolement
- la médiation dans l'espace rural
- le projet IMAGO initié par le canton de Vaud visant à réunir l'ensemble de la formation, de l'administration et des organisations professionnelles le souhaitant sur les communes de Nyon et de Moudon
- les collaborations possibles avec Aldi Suisse
- le traitement parlementaire ainsi que les préparatifs en vue de la votation sur l'initiative contre l'élevage intensif
- l'évolution de la marque « Paysans suisses »
- la gouvernance de la communication agricole en Suisse romande
- la plateforme Star'Terre
- la définition de la notion de produits fermiers
- l'actualité agricole dans les cantons
- l'état des lieux des marchés agricoles et des principaux labels
- les consultations en cours

Par ailleurs, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Jacques Demierre, responsable romand d'IP-Suisse
- Sophie Crisinel, médiatrice rurale
- Pascal Olivier, responsable romand Bio Suisse
- Jérôme Meyer, directeur d'Aldi Suisse
- Francesco Giammarresi, fondateur de l'Action Populaire Intercommunautaire
- Magali Estève, cheffe de projet chez Agridea

## 1.5 Secrétariat

Suite aux départs à la fin de l'année 2020 de Florence Matthey et d'Oksana Z'Rotz, Carine Théraulaz et Christelle Dauphin ont été engagées à 60% respectivement 50% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Encore un grand merci à Florence et Oksana pour leur travail et leur engagement au sein du personnel d'AGORA ces dernières années et bonne chance à elles pour leurs nouveaux défis professionnels et privés.

## 2. Dossiers politiques et économiques

### 2.1 Consultations et auditions

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- Modification de la loi sur le génie génétique
- Train d'ordonnances agricoles 2021 (voir 2.1.1)
- Ordonnance de mise en œuvre de l'accord avec l'Indonésie (voir 2.2.2)
- Révision de l'ordonnance sur la chasse (voir 4.2.1)
- Prolongation de la protection douanière minimale pour le sucre
- Révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (contre-projet indirect à l'initiative biodiversité)



- Délai transitoire de la mise en vigueur du relèvement de la norme de rendement pour le blé tendre
- 1<sup>er</sup> train d'ordonnances de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 (voir 2.5)
- Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage)
- Modification de l'ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisse pour les denrées alimentaires (mécanisme de branche *Swissness*)

### **2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2021**

Le traditionnel train d'ordonnances agricoles était un peu moins fourni qu'à l'accoutumée puisqu'il touchait « seulement » 12 ordonnances. Les principales remarques d'AGORA ont touché trois thématiques :

- Vulgarisation agricole : AGORA a salué la majorité des clarifications proposées tout en y ajoutant certaines demandes coordonnées par Agridea. Elle a notamment demandé que le principe d'un soutien financier à cette dernière pour la réalisation de ses activités soit obligatoire et non facultatif.
- Protection à la frontière : Comme le veut la coutume, plusieurs affaiblissements de la protection à la frontière faisaient partie de ce train d'ordonnances et AGORA les a refusés.
- Suppléments laitiers : Arguant des questions budgétaires, le Conseil fédéral demandait de baisser de 15 à 14 centimes la prime de transformation en fromage. AGORA s'y est opposée tout en demandant une mise en œuvre rapide de plusieurs motions limitant le soutien aux fromages « bas de gamme » afin d'éviter une dilution des moyens financiers.

## **2.2 Politique agricole générale**

### **2.2.1 Rapport agricole 2021**

Publié en novembre, le rapport agricole 2021 est disponible sur [www.rapportagricole.ch](http://www.rapportagricole.ch). En voici quelques chiffres-clés :

- fin 2020, on recense pour la première fois moins de 50'000 exploitations en Suisse puisque le total se monte à 49'363. La diminution annuelle atteint 675 unités ou 1,3%
- le nombre de personnes actives reste un peu plus stable avec 149'521 unités, soit 0,4 % de moins qu'en 2019.
- en comparaison à l'année 2019, le revenu agricole s'est amélioré de 6,7 % en 2020. Ceci s'explique principalement par la bonne tenue du marché du porc, une demande importante en nourriture suisse liée aux restrictions de déplacements dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et une météo globalement favorable. Certaines branches de production ont toutefois connu des résultats inverses. Le pire exemple en est la viticulture qui a souffert de la fermeture des restaurants et de l'annulation de nombreuses manifestations.
- le revenu agricole moyen par exploitation s'est monté à CHF 79'200 pour une moyenne de 1,35 unités de travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a continué à progresser, mais de manière légère, et représentait CHF 33'700 par exploitation.
- comme toujours, le revenu moyen du travail par UTAF a connu de gros écarts selon les régions, allant de CHF 63'600 en plaine à CHF 36'900 en montagne en passant par CHF 45'400 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 75'200 en plaine, de CHF 70'500 en zone de collines et de CHF 66'000 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint même si l'écart s'est légèrement réduit par rapport à l'année précédente.
- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2019, un recul par rapport à 2018. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 57 % et 50 % pour le

total net. Ceci fait que la tendance à long terme du taux d'auto-provisionnement reste malheureusement à la baisse. Ainsi, le taux net ne représente plus que 90 % de celui du début des années 2000.

- en 2020, les importations de fromages se sont montées à 71'564 tonnes contre 72'334 tonnes pour les exportations. Même si les quantités exportées restent supérieures en poids et également largement en valeur (664,3 millions de francs contre 452,7), il faut noter une importante augmentation des importations sur l'année 2020 de 7'529 tonnes, soit 11 %.
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'662 millions de francs en 2020, soit 4 millions de plus qu'en 2019.

## **2.2.2 Relations internationales**

Suite au dépôt d'un référendum contre l'accord avec l'Indonésie le 22 juin 2020, le peuple s'est prononcé sur cet accord le 7 mars 2021. Estimant que ce texte, qui est le premier accord commercial signé par la Suisse comprenant des clauses de durabilité, valait mieux que le statu quo, le comité d'AGORA avait décidé de soutenir le texte. Au final, le résultat s'est avéré serré puisque le peuple l'a accepté par 51,65 % des voix. Il a d'ailleurs fallu noter un *Röstigraben* sur cet objet puisque tous les cantons opposés se trouvaient en Suisse romande à l'exception de Bâle-Ville.

Ce résultat serré a amené AGORA à affirmer une position restrictive dans le cadre de la consultation concernant la mise en œuvre de cet accord. Ainsi, il a été souligné la nécessité que *« les conditions de durabilités prévues dans le cadre de l'accord, ainsi que la traçabilité soient garanties : des mécanismes de contrôles et de sanctions des certifications doivent être assurés et vérifiés par des organes neutres. Par ailleurs, les labels de durabilité peu consistants doivent être exclus de l'ordonnance et l'efficacité des labels qui seront inscrits à l'ordonnance doit être vérifiée et garantie. »*

Pour le reste, la situation sur le front des échanges internationaux n'a pas donné lieu à la signature de nouveaux accords en 2021. De plus, une réunion ministérielle de l'OMC, prévue à Genève en fin d'année, a finalement été annulée pour cause de pandémie. Depuis l'accord trouvé à Nairobi sur les subventions à l'exportation, l'organisation internationale n'a donc obtenu aucun résultat important en termes d'amélioration des règles régissant le commerce mondial.

Un événement majeur est toutefois à souligner durant l'année dernière, il s'agit de l'abandon de l'accord-cadre avec l'Union européenne par le Conseil fédéral. Ainsi, après dix ans de négociations, le gouvernement est finalement arrivé à la conclusion que ce texte n'était en l'état pas acceptable et qu'il n'était pas possible d'obtenir les corrections nécessaires à une adoption par le peuple. Cette décision ne change rien dans l'immédiat mais bloque la mise à jour des traités existants ainsi que la conclusion de nouveaux accords et ferme en partie l'accès aux chercheurs et aux étudiants helvétiques à certains programmes européens. La construction d'une relation Suisse-UE sur de nouvelles bases sera un défi important de ces prochaines années.

## **2.3 PA 2022+**

En été 2020, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats avait décidé de suspendre le traitement de la PA 2022+ et de demander au Conseil fédéral un rapport complémentaire définissant une politique agro-alimentaire globale. Ceci a été suivi par le plénum du Conseil des Etats en décembre 2020 puis, après de nombreux débats dans l'hémicycle mais également dans les médias, par le Conseil national en mars 2021. La rédaction de ce rapport complémentaire a donné lieu à différentes séances durant l'année écoulée et devrait aboutir d'ici l'été 2022. En fonction des conclusions du rapport ainsi que des interprétations qu'en fera le gouvernement, trois grandes options pourraient venir sur la table :

- le projet de PA 2022+ permet déjà de répondre aux conclusions du rapport et le traitement parlementaire peut donc reprendre ;
- le projet de PA 2022+ est en contradiction claire avec les conclusions du rapport et doit être abandonné afin qu'un nouveau projet soit développé ;
- quelques points de la PA 2022+ sont adoptés dans le cadre d'une mini-réforme puis un nouveau projet est développé à moyen terme.

## 2.4 Initiatives populaires en lien avec l'agriculture

Signe que l'agriculture suisse ne laisse personne indifférent, de nombreuses initiatives populaires la concernent de manière directe ou indirecte. Voici un aperçu de celles-ci ainsi que la position provisoire d'AGORA :

Titre de l'initiative	Liens avec l'agriculture	Position d'AGORA (2021)
<b>Initiatives déposées et en cours de traitement au Parlement</b>		
Non à l'élevage intensif en Suisse	<i>Direct</i> : application du cahier des charges 2018 de Bio Suisse à toutes les exploitations en matière de production animale	Refus de l'initiative et du contre-projet direct du Conseil fédéral
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)	<i>Direct</i> : neutralité climatique et interdiction des énergies fossiles d'ici 2050	Soutien au contre-projet du Conseil fédéral
Contre le bétonnage de notre paysage	<i>Indirect</i> : durcissement des règles dans la zone agricole	Soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage	<i>Indirect</i> : renforcement des soutiens à la biodiversité et aux sites protégés	Soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral
<b>Initiatives soumises au peuple en 2021</b>		
Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	<i>Direct</i> : versement des paiements directs uniquement aux exploitations n'utilisant aucun pesticide, limitant fortement l'utilisation des antibiotiques et n'utilisant que leur propre fourrage.	Refus
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	<i>Direct</i> : interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse ainsi que d'importer, pour un usage commercial, des aliments ayant nécessité l'utilisation de pesticides de synthèse.	Refus
<b>Initiative retirée en 2021</b>		
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables	<i>Peu clair</i> : les initiants prétendent que l'agriculture n'est pas concernée mais rien dans le texte n'exclut l'agriculture	Soutien au contre-projet indirect adopté par le Parlement

### 2.4.1 Stop à l'îlot de cherté

Déposée le 12 décembre 2017, l'initiative « Stop à l'îlot de cherté » demandait notamment la fin de la discrimination pour les achats de biens et de services à l'étranger ainsi que du blocage géographique lors des achats en ligne. Dès le début, le Conseil fédéral a estimé que les mesures proposées étaient inadéquates et a présenté au Parlement un contre-projet indirect modifiant la loi sur les cartels en lien avec le principe de dépendance économique. Après de nombreux débats, le Parlement a adopté le 19 mars un contre-projet indirect donnant en partie satisfaction aux initiants. Ceux-ci décidèrent ainsi le 25 mars de retirer leur initiative sous condition qu'aucun référendum n'aboutisse contre la modification de la loi sur les cartels. Cette condition ayant été remplie, le Conseil fédéral a annoncé le 23 juillet que le texte ne serait pas soumis au verdict du peuple et des cantons.

### 2.4.2 Produits phytosanitaires

Les deux initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine », déposées en 2018, ont représenté l'activité principale d'AGORA jusqu'au scrutin du 13 juin. Il faut dire que l'acceptation de l'un ou l'autre des deux textes aurait représenté une remise en cause totale des modes de production actuels vu leurs exigences extrêmes :

- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte demandait l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il prévoyait d'appliquer les mêmes normes lors d'importation à des fins commerciales de denrées. L'acceptation du texte aurait donc signifié la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio avec les diminutions de rendement liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard aurait amené une chute du revenu agricole puisque le prix à la production aurait diminué tout comme les rendements et, ceci, avec une charge de travail plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il aurait fallu s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'était pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne ciblait pas uniquement l'agriculture, cette initiative aurait été très problématique.

- Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte souhaitait limiter les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation. Derrière un titre alléchant, l'initiative aurait représenté un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle aurait touché également le bio. De plus, elle aurait diminué fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle aurait pu représenter une régression en matière de protection des eaux car certaines exploitations auraient pu, pour pouvoir se passer des paiements directs, décider d'intensifier fortement la production.

Alors que le Parlement décidait en septembre 2020 déjà de s'opposer aux deux initiatives sans y opposer de contre-projet direct ou indirect, un contre-projet informel a toutefois été développé dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.475 « réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Ce texte, qui concerne tant les produits phytosanitaires que les biocides, ancre dans la loi les objectifs du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et sa mise en œuvre. De plus, au cours des travaux parlementaires, de nouveaux objectifs de réduction se sont ajoutés puisque les pertes en éléments fertilisants, en l'occurrence l'azote et le phosphore, sont également soumises à une trajectoire de réduction. Le Parlement a adopté le paquet législatif en vote final le 19 mars 2021. Nous reviendrons plus en détails sur ce dossier au point 2.5.

Après une longue précampagne « Nous protégeons ce que nous aimons » débutée en 2019 déjà sous l'égide de la plateforme [www.agriculture-durable.ch](http://www.agriculture-durable.ch), la campagne de votation proprement dite a été officiellement lancée le 9 mars 2021 par une conférence de presse nationale à Berne ainsi qu'un événement romand à la Place de la Sallaz à Lausanne. En présence du conseiller d'Etat Philippe Leuba, par ailleurs également président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, Prométerre, AGORA et des représentants des jeunes agriculteurs de Suisse romande y ont organisé une petite scénette illustrant le remplacement de la production locale par les importations en cas d'acceptation de l'initiative. Le respect des normes sanitaires a nécessité une certaine flexibilité dans l'organisation mais le résultat s'est avéré positif.

En plus des 10'000 drapeaux « 2x NON » distribués en marge de l'assemblée des délégués de l'USP (virtuelle) de novembre 2020, différents éléments de campagne tels que des bâches ou des motifs paysagers ont été mis en place à travers tout le pays de manière progressive entre mars et avril. Ceci a assuré une belle couverture du territoire « gratuit » alors que la campagne nationale s'est chargée de couvrir les espaces payants des principales villes durant les dernières semaines de campagne.

Suite à une analyse d'opinion ainsi que des discussions internes, le groupe d'accompagnement de la campagne a validé cinq sujets pour les affiches ainsi qu'un sujet ciblant spécifiquement l'initiative « eau potable propre » afin de permettre à certains agriculteurs bio opposés uniquement à cette initiative de pouvoir également participer. Ces six sujets, qui illustrent la page de titre du présent rapport, ont été déclinés sous diverses formes telles que les affiches, les dépliants explicatifs, les annonces numériques ou les publications sur les réseaux sociaux.

En raison de la pandémie et de la difficulté à faire campagne sur le terrain, la lutte s'est en partie déplacée sur les réseaux sociaux avec toutes les difficultés en termes de gestion des débats qui y

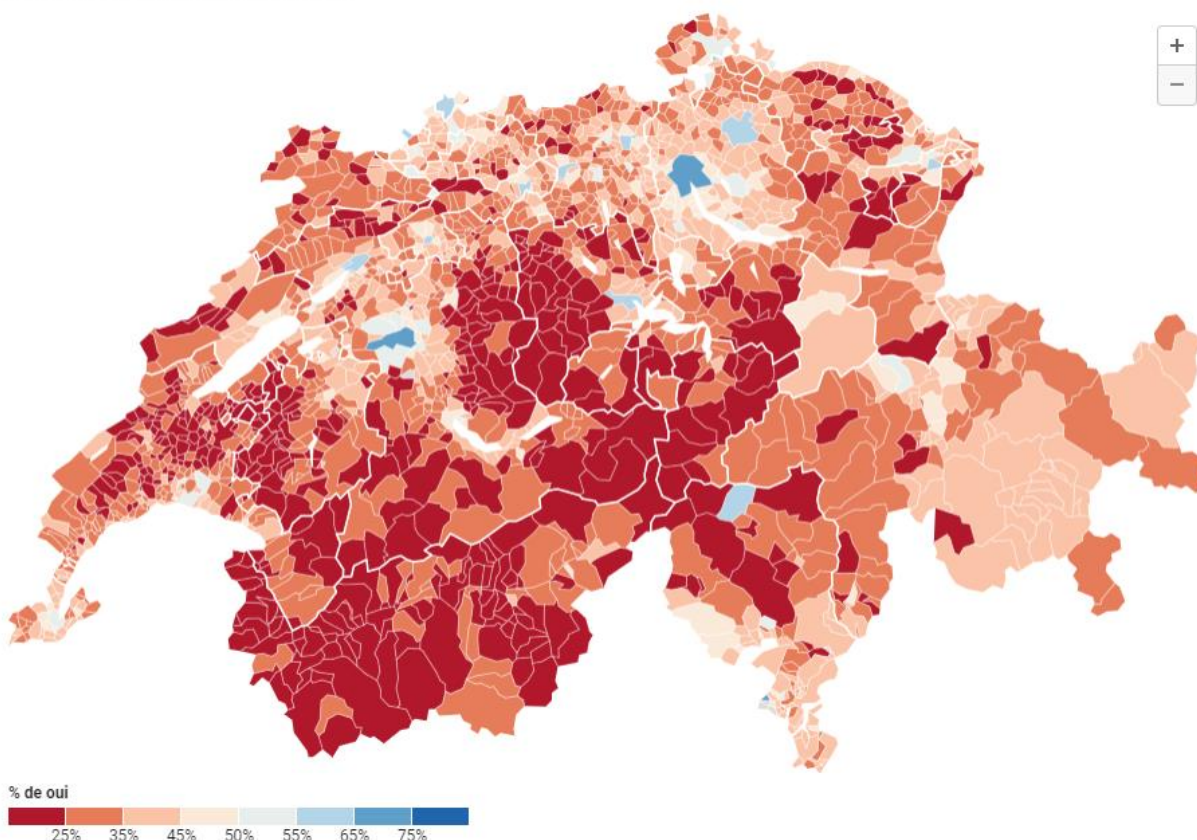
sont liées. Afin de mettre en valeur et compléter au niveau romand le travail préparatoire mis à disposition par l'USP, AGORA a engagé deux personnes, Nicolas Messieux et Justin Michaud, pour gérer et modérer les canaux de campagne sur Facebook, Instagram, Twitter et TikTok.

Si la campagne s'est déroulée principalement dans les cantons, avec une gestion opérationnelle par les chambres d'agriculture, plusieurs actions romandes ont été directement pilotées par AGORA. Ainsi, le dimanche 2 mai, un appel, signé par plus de septante personnalités féminines romandes, appelant à rester raisonnable en termes de pratiques agricoles a été publié par l'intermédiaire d'une annonce pleine page dans Le Matin Dimanche alors que le texte complet et la liste des signataires étaient disponibles sur le site de l'USPF. Par ailleurs, une distribution de près de 30'000 bouteilles de jus de pommes dans ou à proximité des principales gares de Suisse romande s'est déroulée le matin du vendredi 28 mai. Enfin, différentes annonces témoignages ont eu lieu dans différents journaux romands en compléments des annonces organisées par les chambres dans la presse cantonale et régionale.

L'une des grandes difficultés durant l'ensemble de la campagne, mais en particuliers durant les premiers temps, aura été de trouver des personnalités et des représentants du monde scientifique osant s'afficher contre les deux initiatives. Ceci allait même plus loin car il était même difficile d'obtenir une analyse factuelle d'études et autres documents. Pour cette raison, et afin de pouvoir répondre de la manière la plus objective possible, AGORA a engagé ponctuellement Jean-Michel Zellweger, ingénieur chimiste à la retraite, et Richard Pellissier, ingénieur agronome, jusqu'à la fin de la campagne.

## Initiative "pour une eau potable propre"

Dernière mise à jour: 13/06/2021 à 17:48



Carte: RTSinfo • Source: opendata.swiss • Données cartographiques: Bundesamt für Statistik (BFS), GEOSTAT • Créé avec Datawrapper

Malgré une campagne tendue et émotionnelle, les résultats du 13 juin se sont avérés clairs, y compris dans les villes, puisque les deux textes sont refusés à plus de 60 % et que seuls les centres urbains disent majoritairement oui. Au niveau des cantons, il n'y a d'ailleurs que Bâle-Ville qui a soutenu les deux textes. De plus, il est réjouissant de constater que, contrairement à ce qu'auraient pu faire croire certains scrutins précédents, le refus en Suisse romande est encore plus net qu'au niveau fédéral avec la palme du côté du Valais (78,2 % de non à « eau propre »). Enfin, avec 59 %, la participation a été particulièrement importante, surtout dans les campagnes.

Le très bon résultat du 13 juin n'a malheureusement pas représenté la fin de certaines attaques médiatiques contre l'agriculture. Ainsi, le jeudi 16 septembre, le magazine *Temps Présent* de la RTS diffusait un reportage intitulé « Pesticides, à quand la fin du carnage ? ». Estimant que « *l'ensemble du propos était particulièrement orienté et ne correspond en aucun cas aux règles de déontologie et encore moins aux exigences légales liées au service public.* », AGORA a saisi l'organe de médiation de la RTSR, de même que l'USP, que Prométerre et que deux agriculteurs vaudois incriminés par le reportage. Si la discussion a permis à chaque partie d'exprimer ses griefs, le processus de médiation n'a malheureusement pas pu aboutir à une déclaration commune satisfaisante. Il a toutefois été décidé de ne pas aller plus loin dans la procédure.

### **2.4.3 Elevage**

Déposée en septembre 2019, l'initiative « contre l'élevage intensif » demande un renforcement des règles de détention des animaux de rente et un traitement équivalent pour la viande importée. Dans ses dispositions transitoires, elle donne 25 ans au maximum à l'élevage indigène pour se conformer au cahier des charges 2018 de Bio Suisse. Outre le fait qu'il n'est pas courant d'ancrer dans la législation des conditions liées à un label privé, cette initiative poserait de grands problèmes aux détenteurs de porcs et de volailles.

Le 19 mai, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un message proposant de refuser l'initiative mais d'y opposer un contre-projet direct à l'initiative. Ce dernier rendrait obligatoires les programmes éthologiques (SST et SRPA). Ceci représenterait une double peine pour les agriculteurs suisses suivant déjà ces programmes puisqu'ils perdraient à la fois les contributions qui y sont liées ainsi que la possibilité de différenciation sur les marchés. AGORA a donc décidé de refuser à la fois l'initiative mais également le contre-projet.

Le traitement parlementaire a débuté dans le second semestre 2021 et le Conseil national a ainsi décidé le 15 décembre de refuser l'initiative et de ne pas entrer en matière sur le contre-projet. Si ceci est suivi par le Conseil des Etats début 2022, la votation devrait intervenir en septembre ou en novembre 2022. Afin de se tenir prêt pour cette échéance, l'USP a rapidement mis sur pied un groupe d'accompagnement qui a défini les principaux éléments de la campagne de votation à venir en fin d'année 2021 déjà. Le concept de campagne, travaillant avec des émoticônes plutôt que des images d'animaux, a ainsi été présenté lors de l'assemblée des délégués de l'USP.

### **2.4.4 Politique climatique**

La forte mobilisation des campagnes sur les deux initiatives phytos a eu comme effet collatéral de couler la révision de la loi sur le CO2 soumise le même jour à votation suite à deux référendums issus des rangs de l'UDC et de la Grève du climat. Au final, le texte a été refusé par 51,6 % des votants avec un clair clivage ville-campagne malgré le soutien officiel des organisations agricoles, dont AGORA.

Cette donne remet sur l'avant du décor l'initiative « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) ». Déposée en novembre 2019, elle exige que la Suisse soit neutre en matière climatique en 2050 et qu'elle renonce à l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles d'ici là. L'objectif de neutralité carbone en 2050 faisant partie de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs annoncés par la Confédération, le Conseil fédéral a adopté le 11 août un message appelant le Parlement à refuser l'initiative tout en proposant un contre-projet direct. Celui reprend l'objectif de neutralité climatique mais laisse plus de souplesse en matière d'énergies fossiles.

## **2.5 Initiative parlementaire 19.475**

Comme évoqué au point 2.4.2, le Parlement a adopté, en parallèle au traitement des deux initiatives « eau potable propre » et « sans pesticide de synthèse », un train de mesures ancrant



dans la loi plusieurs trajectoires de réduction. La première concerne la diminution de 50% des risques liés à l'utilisation des pesticides d'ici 2027. Des objectifs non chiffrés dans la loi sont également adoptés en ce qui concerne les pertes en éléments fertilisants, soit plus précisément l'azote et le phosphore, d'ici à 2030.

Le 28 avril, le Conseil fédéral a mis en consultation un premier train d'ordonnances lié à ces objectifs. Ce paquet se concentre sur l'agriculture en reprenant différents éléments et mesures issus du projet de PA22+. Il fixe, en outre, à 20% les objectifs de réduction des pertes en éléments fertilisants. Dans sa prise de position, AGORA a insisté sur le fait que les objectifs devaient être réalisables et mesurables et surtout que les mesures proposées devaient se concentrer sur les buts de l'initiative parlementaire. Ainsi, elle a demandé de fixer à 10% la diminution de la perte en éléments fertilisants. De plus, plusieurs mesures telles que l'introduction d'une contribution à une durée de vie productive plus longue des vaches ou l'obligation de 3,5% de SPB sur les terres assolées ont été refusées. Le Conseil fédéral devrait normalement adopter ce 1<sup>er</sup> train d'ordonnances au printemps 2022 pour une entrée en vigueur en 2023.

Deux autres trains d'ordonnances d'application sont prévus par la suite. Le premier concernera notamment les modifications de la loi sur les produits chimiques afin de traiter les biocides par analogie avec les produits phytosanitaires. Dans un second temps, il est également prévu de définir plus précisément les aires d'alimentation des captages d'eau potable et d'édicter certaines restrictions d'utilisation au sein de celles-ci. L'atteinte des objectifs fixés par l'initiative parlementaire 19.475 ne sera pas une balade de santé pour l'agriculture suisse mais il s'agira d'y arriver. En effet, en cas de non-atteinte, d'autres mesures plus drastiques risqueraient d'être prises par la Confédération. Par ailleurs, durant la campagne de votation sur les initiatives, les milieux agricoles se sont appuyés sur ce paquet législatif et il serait donc malhonnête d'y renoncer. L'équilibre sera cependant fin si l'on souhaite maintenir la production indigène à un niveau exigé par l'art. 104a de la Constitution et ceci sans impacter négativement le revenu agricole.

## **2.6 Union Suisse des Paysans**

Outre les activités classiques (traduction des bulletins hebdomadaires « En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au comité de l'USP
- au groupe de travail « relations internationales »
- à la Commission « Social et main-d'œuvre »
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.2)
- à la Commission « Production végétale » (voir pt. 4.3)
- à la Commission « Communication de base »
- à la Commission « Recherche et vulgarisation »
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos

## **2.7 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)**

La Conférence a tenu 3 séances en 2021, le 22 janvier par visioconférence, le 5 mai à Yverdon-les-Bains (VD) et le 7 octobre à Grangeneuve (FR). Les discussions ont notamment porté sur la numérisation dans l'agriculture, y compris la collaboration avec l'application « e-direkt », la politique agricole, la reprise d'exploitations hors cadre familial, la situation sanitaire, l'OIC, la situation sur différents marchés agricoles, les activités d'Agriidea, la déclaration internationale sur les droits des paysans, ainsi que la cohabitation avec les grands prédateurs.

## **2.8 ASSAF-Suisse**

L'ASSAF a connu différents changements durant l'année 2021. Lors de l'assemblée générale tenue au Gurten (Berne), les membres ont élu, sur proposition du comité, le Conseiller national Jacques Nicolet comme nouveau Président de l'organisation. Jimmy Mariéthoz, directeur de la Fruit Union Suisse, a rejoint le comité formé de 5 membres. L'assemblée a pris congé de Hans

Jörg Rüegegger, membre du comité depuis 2013 et Président de l'ASSAF de 2016 à 2021. Nous tenons à remercier Hans Jörg Rüegegger pour son engagement en faveur du secteur agroalimentaire et des filières fortes. Différentes entreprises et membres individuels ont rejoint l'ASSAF en 2021. Pour la Suisse romande, nous sommes fiers de compter l'entreprise Margot Fromages SA d'Yverdon parmi nos nouveaux membres.

Les initiatives populaires visant les produits phytosanitaires ont préoccupé l'ASSAF, car elles auraient eu un impact important sur l'ensemble du secteur agroalimentaire. Ainsi, nous avons soutenu la campagne de l'économie et de la CI « Avenir protection des plantes » contre ces initiatives. Parallèlement différentes activités ont été conduites. Le 12 janvier 2021, un webinaire a été organisé pour présenter l'étude de l'Université de St-Gall et les conséquences de l'initiative sur les produits de synthèse aux représentants de la transformation. L'ASSAF a réalisé une série de brèves vidéos sur les impacts de ces initiatives sur la filière de production fromagère. Une interdiction des produits de synthèse aurait aussi visé les biocides utilisés pour assurer l'hygiène dans la transformation alimentaire. Finalement, l'ASSAF a produit des masques faciaux aux couleurs de la campagne du 2x NON qui ont connu un succès nécessitant plusieurs nouvelles commandes.

À la suite de la suspension de la PA22+, les travaux visant à répondre aux postulats 20.3931 et 21.3015 ont été entrepris par l'OFAG. Ces postulats demandent une transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires. L'ASSAF a pu participer au groupe d'accompagnement mis en place pour la rédaction du rapport. Elle a pu exprimer ses attentes à plusieurs reprises.

A la demande de l'USP, l'ASSAF a participé au pilotage et au financement d'une étude visant à étudier des possibilités de mesures que la branche peut prendre pour mettre en œuvre la trajectoire de réduction des pertes d'éléments fertilisants. Un levier important est la substitution d'engrais du commerce par des engrais de ferme en améliorant la valorisation.

La négociation de l'accord commercial AELE-Mercosur s'est terminée en 2019. L'accord est toujours en contrôle juridique du texte. La situation liée au covid et les distensions au sein du Mercosur ont ralenti cette procédure. Parallèlement le scepticisme face à cet accord commercial n'a fait qu'augmenter. Au sein de l'UE, certains pays ont déjà annoncé refuser une ratification.

Nous tenons à remercier nos fidèles membres de Suisse romande pour le soutien à notre plateforme active du secteur agroalimentaire suisse. Le rapport d'activité intégral est disponible sous [www.assaf-suisse.ch](http://www.assaf-suisse.ch).

## **3. Communication et promotion**

### **3.1 Brunch à la ferme du 1er août 2021**

Une fois encore, la population a pu compter sur les paysannes et les paysans suisses pour le traditionnel brunch du 1<sup>er</sup> août. Si la décision de maintenir l'organisation du brunch du 1<sup>er</sup> août n'est tombée que tardivement à cause de la crise sanitaire, de nombreux prestataires ont malgré tout répondu présents. En raison des mesures de protection en vigueur et des limitations du nombre de participants à des manifestations sans certificat COVID, ce sont surtout les brunchs de petite taille qui ont accueilli les amateurs de déjeuner à la ferme !

Au total, ce sont plus de 180 exploitations qui ont participé à cette édition. Grâce à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée, la population a pu profiter d'une belle fête nationale, dans une ambiance conviviale et autour de délicieux buffets, malgré une météo maussade. Le président de la Confédération, Guy Parmelin, s'est rendu sur une ferme de Bouloz (FR) et Karin Keller-Sutter dans une ferme lucernoise. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les exploitantes et les exploitants qui ont ouvert leur porte, en particulier lors de cette édition où des engagements supplémentaires ont été faits pour que les règles sanitaires soient respectées.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande et effectue différentes traductions. Elle apporte en outre un soutien aux responsables cantonaux, assure le lien avec les médias de la Suisse romande et transmet la liste des brunchs à la ferme aux personnes intéressées.



## **3.2 AGRI**

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Hormis certaines exceptions régionales, le taux de pénétration du journal reste excellent. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes et la Chambre suisse d'agriculture restent des sources d'informations importantes. Des réflexions ont eu lieu en 2021 quant au futur système rédactionnel ainsi qu'aux collaborations avec d'autres médias. Enfin, la question du prix des intrants, notamment le papier et l'énergie, devrait occuper le comité ces prochains mois.

## **3.3 AGIR**

En dehors des traditionnelles activités de l'agence, plusieurs organisations membres l'ont sollicitée durant l'année 2021 pour réaliser divers éléments de communication, notamment des vidéos. Ces prestations pour tiers commencent à bien se développer et représentent un apport intéressant pour AGIR. Par ailleurs, suite à la votation du 13 juin, diverses réflexions ont été lancées au sein du comité d'AGIR mais également dans les organes d'AGORA afin de tenir compte des enseignements de la campagne de vote dans la communication agricole. Enfin, l'USP a avancé dans ses réflexions visant à revoir la stratégie de la communication de base « Paysans suisses – D'ici. Avec passion ». Il s'agit notamment de son positionnement vis-à-vis des différentes marques et événements liés à la communication agricole. Ces travaux continueront en 2022.

## **3.4 Agriculture-durable**

Les réflexions concernant les leçons à tirer de la votation concernent entre autre le développement ainsi que le pilotage de la plateforme agriculture-durable.ch. Alors qu'elle avait été initialement imaginée comme support pour la pré-campagne « Nous protégeons ce que nous aimons », cette plateforme a peu à peu évolué pour devenir une source informative agricole appelée à s'installer dans le paysage médiatique. Ceci nécessite cependant quelques adaptations en termes de gouvernance et de financement et surtout la question de la coordination avec les activités de la communication de base. Ces éléments devraient être tranchés en 2022. A noter qu'en 2021, agriculture-durable.ch a inauguré un concept de « circuit paysan » informatif appelé à se développer ces prochaines années.

## **3.5 AGRIVIVA**

Membre d'AGRIVIVA depuis 2017, AGORA effectue diverses traductions pour le compte de cette association visant à créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes de 14 à 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et de participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière, ces jeunes découvrent la vie quotidienne à la ferme et le travail des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles.

Au cours de la saison 2021, au total 1'393 placements ont pu être enregistrés, soit 2.2% de plus que l'année précédente (1'363). La participation des étudiants, en comparaison à 2020 a augmenté. Elle est passée de 157 placements à 262. Ils n'ont toutefois pas atteint les chiffres de 2019 de 301 placements. Cinq stages sur sept ont eu lieu en Suisse allemande (69.3%), environ un cinquième en Suisse romande (21.9%) et 8.8% au Tessin. En 2021, ce sont au total 21'001 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages AGRIVIVA, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre la ville et la campagne. AGRIVIVA dispose d'un réseau de 15 antennes de placement, dont les tâches principales consistent à encadrer les familles paysannes AGRIVIVA et à placer les jeunes dans les familles. 2021 était encore marqué par la pandémie du Covid-19. Les changements fréquents de mesures ont donné du fil à retordre à toutes les personnes concernées. De plus, les annulations à court-terme ont été plus fréquentes mais, sur l'ensemble de l'année, il n'y a pas eu d'impact négatif.

AGRIVIVA a fêté ses 75 ans d'existence en 2021. En raison de la pandémie, l'événement a surtout été fêté au travers des médias. Le groupe de musique biennois QL a créé une chanson pour l'occasion. Le titre s'intitule « Viens dans les champs » celui-ci peut également être écouté en allemand « Zäme u fds Fäud ». Lors de l'assemblée générale, un arbre tricolore, représentant les régions linguistiques suisses et/ou les générations souvent à l'œuvre sur les exploitations familiales, a été planté dans le verger de Stähli's Rustica à Gasel (BE). Pour l'occasion de son 75<sup>ème</sup> anniversaire, de nombreuses célébrités et personnalités suisses ont également adressé des félicitations à l'association.

Suite à l'enquête menée en 2020, qui visait à déterminer les motivations et besoins des jeunes et des familles d'accueil, le comité a défini différents outils pouvant être mis en place à plus ou moins court terme afin d'améliorer la qualité du stage. Parmi ces outils nous pouvons citer la création d'une nouvelle présentation à l'intention des écoles ou encore compléter les profils des familles d'accueil sur le site internet afin de créer une meilleure image. De plus une checklist sera à disposition des participants et des familles pour aider à l'organisation du stage.

### **3.6 Agro Marketing Suisse (AMS)**

L'année 2021 est restée compliquée pour AMS avec notamment l'annulation du grand événement annuel, soit la coordination de la traditionnelle présence suisse à la *Grüne Woche* de Berlin. Et même si l'*Olma* a pu avoir lieu, plusieurs autres foires ont été elles annulées. Des alternatives aux actions prévues, notamment dans les foires grand public, ont donc dû être cherchées. Une campagne en partenariat avec plusieurs acteurs du secteur, baptisée « Shopp Suisse » a par exemple été mise en place. Par ailleurs, la stabilisation du financement ainsi qu'un renouvellement de la stratégie d'AMS ont été d'importants sujets de discussions au sein du comité d'AMS. Enfin, la question du pilotage à moyen terme de la présence suisse à la *Grüne Woche* a été débattue.

### **3.7 Pays romand – Pays gourmand (PRPG)**

2021 fut une année pleine de nouveautés et d'élan positif pour la fédération Pays romand – Pays gourmand. De nombreuses synergies et projets communs ont fleuri au sein du comité PRPG et les différentes marques régionales romandes à l'exemple de l'outil de gestion qui après une longue période de réflexion et conception permet enfin de réunir les données de tous les producteurs certifiés. Cet outil sera opérationnel dès le mois de mars 2022. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour échanger et pour faire évoluer l'outil de manière concertée entre les différentes marques régionales. Cet outil nous permettra d'une part de récolter les données concernant la taille de marché des produits régionaux pour l'OFAG mais également d'être utilisé à des fins de communication à l'exemple de la carte géolocalisée des producteurs romands.

Toujours dans l'incertitude de pouvoir réaliser certains événements, le comité a décidé de dégager des forces budgétaires supplémentaires pour intensifier sa communication commune. Naît alors une première campagne avec un message commun pour la Suisse romande intitulé : « Consommer local, partout en Suisse ». La création a été confiée à l'agence *TakeOff* et la diffusion qui a été réalisée essentiellement sur des canaux digitaux a été pilotée au sein de PRPG. Cette campagne a été basée sur la diffusion de 3 clips de 15 secondes montrant un client achetant des produits régionaux dans leurs environnements naturels. La campagne a été fortement appréciée par les internautes enregistrant d'excellents taux de lecture sur les différents supports de diffusion. En mars 2021, PRPG a lancé également un tout nouveau site réalisé par *Apcom* et *Hybride Design*. Un site dynamique, frais qui peut évoluer constamment au gré des besoins en termes de communication. Une série de photos avec le studio *Lenaka*, professionnels de la photo gastronomique, a également été réalisée pour s'accorder sur cette dynamique plus vivante et moderne. Durant l'année, 7 newsletters ont été envoyées avec des thématiques spécifiques générant un taux d'ouverture moyen de 33% sur les 4'900 abonnés.

Pour varier sa communication PRPG a réalisé également deux campagnes dites de *Storytelling*. Ces deux campagnes permettent de toucher de nouveaux segments ainsi qu'à fidéliser son audience actuelle. La première campagne était très visuelle, orientée sur les amateurs de gastronomie en réalisant une série de vidéos appelées « Un chef, un terroir ». Pour cette série, quatre grands chefs étoilés se prêtent au jeu pour créer des recettes authentiques à base de

produits du terroir. Ces vidéos sont diffusées via les réseaux sociaux et mènent vers le site internet ou l'on retrouve : la vidéo, la recette, un portrait du chef ainsi que les références des produits régionaux utilisés. Cette première campagne a bien performé, réalisant plus de 3'700 entrées sur le site PRPG et un taux de lecture moyen de plus de 1min30. La deuxième opération de *storytelling* était la réalisation un podcast mené par Philippe Lignon, ancien chroniqueur pour la RTS et chef de cuisine. PRPG a réalisé 10 podcasts qui partent à la découverte de 10 producteurs certifiées qui nous révèlent à cœur ouvert les secrets de leurs produits, leur façon de travailler et comment ils apportent leur contribution à une nourriture saine et locale. Au travers de ces 10 épisodes Philippe Lignon décortique également la complexité des labels en Suisse pour apporter un peu plus de clairvoyance au consommateur. Les podcasts sont disponibles sur le site internet et comptabilisent actuellement plus de 900 écoutes.

Dans les opérations plus *classiques*, PRPG poursuit son partenariat avec la *Semaine du Goût* qui permet d'avoir une belle visibilité à travers son magazine distribué dans toute la Suisse mais également sur le site *LeMatin.ch* à travers d'articles sponsorisés. Nous avons également réalisé une collaboration avec *Terre&Nature*, 25'000 tirages en Suisse-romande, durant l'été. Une série de 7 articles mettant en lumière un producteur par canton avec ses produits certifiés.

Pour les foires et événements, PRPG était présent au « Salon suisse des Goûts & Terroirs » et a réalisé un branding géant à l'entrée du salon aux couleurs de la campagne « Consommer local, partout en Suisse ». Malgré une édition sans public du Tour de Romandie, PRPG a proposé les lunchs bags pour les bénévoles. PRPG était également sponsor du « Concours Suisse des produits du terroir » et y a intensifié sa présence lors des conférences proposées sur le thème des « Enjeux et défis du E-commerce pour les produits du terroir », événements riches d'échanges et de recherches de synergies et collaboration entre les acteurs présents. PRPG était également présent aux rencontres oenotouristiques suisses donnant une conférence à un public avisé et présentant deux domaines certifiés : « La Colline de Daval » en Valais et la « Cave Joly » sur le canton de Vaud.

Au niveau de l'Association suisse des produits régionaux d'importants projets ont pu également être menés à bien en 2021 : La première enquête nationale sur les chiffres clés du marché a été réalisée. Une modification des statuts visant à permettre une présidence externe a été adoptée à l'unanimité. Manfred Bötsch est nommé président de l'ASPR en fin d'année. Enfin, la discussion sur une stratégie globale a été lancée en 2021 avec la participation active des organisations membres. Dans le cadre du travail sur les directives, l'accent a été mis sur la vérification et la précision des critères d'évaluation des étapes de transformation en dehors de la région pour la viande et les produits carnés.

Enfin, en 2021, PRPG a également repris la représentation au sein du groupe NKGPL, groupe national consultatif sur le label Produit des parcs suisses. La plupart des séances ont été dédiées au thème des projets d'exigences minimales pour la durabilité des biens et services certifiés par le label de produit des "parcs suisses".

[www.paysgourmand.ch](http://www.paysgourmand.ch)

### 3.8 AMTRA

En 2021, suite à plusieurs années comptables déficitaires, le comité de l'AMTRA a décidé de prendre des mesures au sujet de la Revue suisse de viticulture, arboriculture, horticulture. Une journée de réflexion au vert a été organisée fin juin, et pose les bases d'une nouvelle revue : **Vignes et Vergers**, qui paraîtra 12 fois par an dès janvier 2022. Les objectifs sont de faire augmenter le nombre d'abonnés et les rentrées publicitaires.

Le concept éditorial est revu : les articles scientifiques seront plus courts et concis, avec, le cas échéant, des liens internet sur la version plus longue parue dans des revues scientifiques internationales. Des articles journalistiques seront rédigés, et la nouvelle revue comptera de nouvelles rubriques telles que la formation, une page d'actualités, un agenda, un courrier des lecteurs, et une page « associations », destinée aux associations professionnelles telles que la FSV, IP-Suisse, et autres.

Une nouvelle maquette a été élaborée et validée et un journaliste recruté, pour la rédaction de 2 articles par mois. Pour **Vignes et Vergers**, la régie des annonces est confiée aux Presses Centrales Lausannoises, et la mise en page et l'impression à Stutz-Medien. Le site internet a connu quelques aménagements pour devenir celui de **Vignes et Vergers**. Une collaboration plus étroite sera concrétisée avec la *Schweizerische Zeitschrift für Obst- und Weinbau*. Le comité souhaite que l'AMTRA recrute de nouveaux membres. Une promotion sera faite dans ce sens. La collaboration avec Agroscope se poursuit avec un nouveau contrat jusqu'en 2024.

L'AMTRA coordonne la publication de la version allemande du tiré à part « Sélection de la vigne à Agroscope », par Jean-Laurent Spring et Philippe Dupraz, dont la version française avait été publiée en juin 2009. Une nouvelle fiche technique est publiée, sur la monilia. Enfin, le livre « La Vigne 4, Anatomie et physiologie – Nutrition, carences et accidents physiologiques » est en cours de rédaction et de mise en page.

## 4. Productions et marchés

### 4.1 Année agricole 2021

Comme déjà évoqué dans les points forts 2021, l'année climatologique 2021 a été clairement défavorable à l'agriculture avec un premier semestre particulièrement arrosé, notamment au printemps et en été. En plus du développement de maladies en conséquence de cette humidité, de nombreuses parcelles ont été tout simplement inondées sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. La situation s'est améliorée sur la seconde partie de l'été et sur l'automne mais n'a pas permis de sauver complètement les rendements des cultures concernées.

Ainsi, en production végétale, il faut noter généralement des rendements inférieurs d'environ un tiers à une année normale pour les céréales. Au niveau des pommes de terre, la situation a été analogue en comparaison de la moyenne des années précédentes. Cette météo maussade durant la première partie de la période de végétation a été paradoxalement moins négative qu'attendu pour les betteraves sucrières puisque la jaunisse virale ou le syndrome des basses richesses se sont moins développés. Ainsi, les rendements en sucre ont été inférieurs à la moyenne mais dans des proportions moindres que craint. En arboriculture, le début d'année précoce et le retour du froid à Pâques ont notamment posé des problèmes à la production d'abricots. Les poires ont également connu une année compliquée alors que les pommes s'en sortent mieux selon les régions et les variétés. Enfin, alors que la branche a été fortement impactée par les mesures de lutte contre la pandémie, notamment en 2020, la viticulture suisse a fait face à ce qui est probablement sa pire récolte depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les crises liées à l'apparition successive du mildiou, de l'oïdium et du phylloxera.

La situation globale en production animale a été meilleure qu'en production végétale. En ce qui concerne les produits laitiers, la demande s'est stabilisée à un niveau élevé, en particulier pour les fromages. De son côté, la production du beurre n'a pas été suffisante et a nécessité à nouveau des importations supplémentaires. Si la situation des producteurs de viande bovine est restée assez bonne, le revenu des engraisseurs de porcs s'est péjoré durant l'année avec des coûts en hausse et une demande ne suivant pas la production. Enfin, la production en œufs a poursuivi sa progression de même que la demande ce qui n'a pas évité une légère surproduction traditionnelle après la période de Pâques.

### 4.2 Production animale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. Quatre séances ont eu lieu. La Commission a traité les tâches courantes, comme la surveillance de l'évolution des marchés dans les différentes filières et elle a pris connaissance des différents dossiers d'actualités en lien avec la production animale. Les thèmes suivants ont été abordés : les initiatives « phytos » et « élevage intensif », la trajectoire de réduction du nitrate et du phosphore, la peste porcine, la problématique du loup, l'utilisation de la protéine animale dans l'affouragement, l'abattage d'animaux portants, etc.

### **4.2.1 Présence des grands prédateurs**

Suite au refus de la révision de la loi sur la chasse par la population en septembre 2020, de nouvelles solutions doivent être cherchées afin d'assurer le maintien d'activités humaines dans le cadre d'une présence toujours plus importante de grands prédateurs. La marge de manœuvre législative est toutefois limitée et n'a permis qu'une adaptation minimale de l'ordonnance sur la chasse adoptée le 30 juin par le Conseil fédéral. En parallèle, les différents milieux concernés se sont entendus sur les éléments pouvant servir de base à une nouvelle révision de la loi à horizon 2023, éléments repris par le Parlement.

En attendant cette éventuelle évolution, la situation n'est guère réjouissante sur le terrain. En effet, après avoir peu à peu occupé l'espace alpin, le loup s'est installé dans l'Arc jurassien avec dorénavant deux meutes dans cette région. Au niveau suisse, le KORA a dénombré en 2021 148 individus et 16 meutes. Si l'on prend en compte que la première meute n'est apparue qu'en 2012 et que la population totale n'était alors que d'une dizaine d'individus, le développement du canidé peut être clairement considéré comme exponentiel.

En plus de cette présence en forte hausse, il faut noter une particularité inquiétante de la population jurassienne puisque la meute implantée dans la région du Marchairuz semble s'être spécialisée dans les bovins. Dans ce cadre-là, AGORA a participé à un événement commun à différentes régions d'Europe, soit l'allumage de feux en solidarité avec les éleveurs, le vendredi 17 septembre. Pour la Suisse romande, celui-ci a eu lieu à Mollens (VD).

## **4.3 Production végétale**

AGORA participe aux séances de la Commission « Production végétale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives aux grandes cultures et aux cultures spéciales. En 2021, les membres de cette commission se sont réunis à cinq reprises dont deux fois en commun avec les commissions « Production animale » et « recherches et vulgarisation ». En plus de ses activités ordinaires, la commission a notamment débattu du programme de recherche d'Agroscope, de la mise en œuvre des trajectoires de réduction, du potentiel des différentes cultures végétales en Suisse ainsi que des nouvelles techniques de sélection.

## **4.4 IP-Suisse, Romandie**

2021 fût une année agricole contrastée. La grêle et les fréquentes pluies durant le printemps et l'été ont fait que certaines régions ont eu des problèmes de qualité lors des livraisons de céréales. Malgré l'assouplissement des critères de prise en charge, certains lots ont dû être déclassés en fourrager. Au vue de cette situation, une évolution significative des prix a pu être réalisée sur le marché. Ainsi, un acompte supplémentaire de fr. 2.-/dt a déjà été octroyé en décembre, respectivement en mars aux producteurs, y compris pour les lots déclassés. De nouvelles surfaces sont recherchées pour la campagne 2022. La surface de betterave sucrière sous label a pu être triplée en 2021 et la récolte a été satisfaisante. Enfin, le nouveau portail informatique a été mis en ligne.

### *Durabilité*

Le volet « climat et protection des ressources » a été implémenté en automne 2021 et les producteurs devaient saisir leurs données jusqu'à la fin de l'année. Dès 2022, il fera partie des exigences générales pour toutes les productions sous label. Dans le courant 2022, les données recensées seront analysées et le questionnaire élargi en fonction des propositions des producteurs. L'objectif est de diminuer les émissions de CO2 de 10% d'ici 2025.

### *Marchés*

IP-SUISSE continue de s'adapter et se développer sur les marchés. Les premières vendanges IP-SUISSE ont été faites à l'automne 2021. Dès 2022, des vins avec le logo à la coccinelle seront disponibles dans les étalages Denner. L'offre en fruits et légumes IP-SUISSE devrait également s'élargir en 2022.

## 4.5 FPVS

En 2021, la situation est restée morose sur le marché des plants viticoles. Les investissements dans de nouvelles parcelles viticoles se sont faits avec retenue. Ceci s'est traduit par une diminution des kilomètres greffés annoncés par les différentes sections de la FPVS : de 1'700 km en 2019, nous sommes passés à 1'400 km en 2021. L'assemblée des délégués a dû être organisée par visioconférence. Ceci a permis de valider les points statutaires afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat. Le comité a, par contre, pu se rencontrer à Berne début novembre et a traité différents dossiers, notamment la représentation des obtentions d'Agroscope, avec un projet de contrat de production et de commercialisation de plants de vigne sous licence et le partenariat avec l'ENTAV-INRA. Comme à l'accoutumée, le secrétariat de la FPVS a réglé les tâches administratives courantes et publié à quatre reprises l'enquête sur le marché des plants de vigne.

## 4.6 VITIPLANT

*VITIPLANT*, organisation interprofessionnelle formée de la FPVS et de la FSV, a procédé, comme chaque année, aux contrôles des parcelles de pépinières, en collaboration avec le service de la protection phytosanitaire (SPF) de l'OFAG.

En 2021, les inscriptions et contrôles des parcelles de pépinières et de greffons ont été faits depuis la plate-forme CePa. Cette dernière a été ouverte en 2020 et les erreurs de jeunesse ont été corrigées. Les contrôles se sont bien déroulés dans la majorité des cas.

La météo de 2021 a été difficile et plusieurs parcelles de pépinières ont été grêlées. Il n'y a pas eu de nouveaux cas de flavescence dorée détectés en 2021 sur les parcelles de multiplication. Seuls quelques cas de bois noir ont été trouvés. Les services phytosanitaires cantonaux ont pris des mesures, d'entente avec l'OFAG.

En plus des contrôles réguliers, *VITIPLANT* a également été mandaté pour procéder à des prélèvements, notamment pour la production de matériel certifié. Enfin, Matthieu Vergères a remplacé Andreas Meier à la présidence.

## 4.7 Swiss Beef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance, la tenue des comptes, la convocation à l'assemblée générale, ainsi que la prise du procès-verbal depuis cette année. Presque toutes les activités ont été annulées, sauf l'Assemblée Générale qui s'est tenue sur la ferme Dessibourg à St-Aubin par une belle soirée de septembre. L'assemblée a été précédée par une visite de l'atelier de servage et s'est terminée par un repas.

## 4.8 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands (AGRIPIGE, AFAPI, AJAPI, ANAPI, AVPI, OLK, PIV et bio.inspecta).

En 2021, le comité s'est réuni à quatre reprises en visioconférence et en présentiel pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne.

En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré plusieurs prises de position sur la consultation relative au train d'ordonnances agricoles 2021 et à l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque d'utilisation de pesticides ».
- La PIOCH a pris part à un groupe de travail pour l'élaboration du nouveau bilan de fumure et à l'élaboration du guide pour la gestion de l'embranchement et des plantes indésirables.
- La PIOCH a élaboré une fiche d'inventaire des produits phytosanitaires utilisés/stockés.

- La PIOCH a rédigé un courrier à l'attention de l'OFAG, demandant l'adaptation de l'ordonnance sur les paiements directs pour les sorties SRPA, afin de tenir compte des conditions météorologiques de l'automne.
- La PIOCH a répondu à la consultation du canton de Vaud concernant les directives de stockage et d'épandage des engrais durant la période hivernale.

La PIOCH participe en outre à plusieurs groupes de travail techniques tant auprès de l'OFAG que de l'OFEV.

## 4.9 Suisseporcs section Romandie

AGORA s'occupe de la tenue du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance et la comptabilité. L'assemblée générale a, une nouvelles fois, eu lieu par correspondance le 17 mars 2021. Les quelques assouplissements des mesures sanitaires ont permis à Suisseporcs Romandie d'organiser deux forums en présentiel en fin d'année et une participation à la Foire du Valais du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2021.

# 5. Formation professionnelle

## 5.1 AgriAliForm

### a) Révision de la formation professionnelle initiale

En décembre 2020, les comités d'AGORA et de l'USP s'étaient mis d'accord sur le modèle de formation, à savoir trois ans avec orientations et une quatrième année facultative. Les travaux de révision de la formation initiale se sont poursuivis en 2021 selon le calendrier prévu :

- Les professions ont choisi leur modèle : 3 ans avec orientation et une 4<sup>ème</sup> année facultative pour l'agriculteur et pour la viticulture, cette dernière regroupant les métiers de viticulteur et de caviste; 3 ans sans orientation pour l'arboriculteur et le maraîcher, dont la situation actuelle reste inchangée; probable intégration de la profession d'aviculteur sous la forme d'une orientation du métier d'agriculteur
- Le 27 avril 2021, une séance de lancement a été organisée en ligne, permettant aux personnes intéressées de s'informer sur l'avancement du projet
- De mai à décembre, plusieurs ateliers ont réuni des représentants par profession afin de définir le profil de qualification. Les groupes de travail ont été constitués de manière à représenter différentes régions, types et tailles d'exploitation, modes de production. Les points suivants peuvent être relevés :
  - Une partie des compétences acquises durant les deux premières années sont communes à tous les métiers en production végétale, en mécanisation et en environnement de travail, indépendamment du mode de production. Pour le métier d'agriculteur, il y aura aussi un tronc commun sur la production animale durant les deux premières années.
  - Un nombre important d'orientations a été proposé pour le métier d'agriculteur. Pour des questions de mise en œuvre dans les cantons, il faudra probablement limiter leur nombre à 5-6 orientations au maximum. Les orientations déjà définies sont : grandes cultures, production bovine, production porcine, aviculture. En discussion : économie alpestre/agriculture de montagne/petits ruminants, production végétale bio, production animale bio. Pour ces deux dernières orientations, il faut vérifier s'il y a suffisamment de compétences distinctes pour justifier une ou deux orientations, ou si elles peuvent être enseignées à tous les apprentis.
  - Pour la viticulture, deux orientations sont définies : vigne et cave.
  - La mécanisation et l'environnement de travail seront dispensés durant tout l'apprentissage, y compris dans les orientations, la culture générale et le sport jusqu'en 3<sup>ème</sup> année.
  - En décembre, une journée a été consacrée au tableau des leçons et aux cours interentreprises. Il est cependant encore trop tôt pour définir le nombre d'heures de

cours nécessaires. Il faut avancer au préalable sur le plan de formation et les compétences détaillées attendues au terme du CFC.

- Malgré les difficultés liées aux mesures sanitaires, le calendrier est respecté et devrait permettre une entrée en vigueur en août 2024.

#### **b) AgriAliMedia**

Suite à la création d'une SA, juridiquement indépendante de l'ASIAT bien que l'ensemble des actions restent dans les mains de la faïtière des agronomes suisses, il s'est agi en 2021 de poser des bases solides permettant la réalisation des futurs moyens d'enseignement dès 2024. La difficulté réside dans le fait que le fonds est pour le moment en négatif et qu'il n'y aura donc pas beaucoup de réserves pour le début des travaux. Par ailleurs, il s'agira de coordonner rapidement avec les écoles la mise à disposition d'enseignants pouvant participer à la rédaction.

#### **c) Assemblée des délégués 2021**

L'Assemblée des délégués 2021 s'est tenue sous forme écrite uniquement. Afin d'informer les délégués et les membres des différentes commissions de l'évolution des travaux de révision et de l'actualité de la formation, un séminaire a eu lieu le 3 novembre 2021 à Berne.

#### **d) Nouvelles exigences vis-à-vis de la formation agricole**

La révision du permis de traiter, qui doit aboutir à un examen spécifique, est en consultation jusqu'en avril 2022. La période de transition devrait durer jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances de formation.

Une nouvelle exigence est apparue en matière de sécurité dans les travaux en forêt. La loi sur les forêts fixe l'obligation d'avoir une formation reconnue, dès la fin du délai de transition qui se termine au 31 décembre 2021. La formation requise est détaillée dans une directive CFST 2134 et dure 10 jours. Elle concerne toutes les personnes qui effectuent des travaux en forêt pour des tiers, ce qui implique les formateurs et leurs apprentis. Une solution a été recherchée avec la SUVA et le SPAA pour permettre aux personnes concernées de continuer de travailler en forêt, tout en étant conscients de l'importance des mesures de sécurité lors de tels travaux : l'apprenti pourra suivre un cours de 5 jours au début de l'apprentissage, puis travailler sous la surveillance de son formateur, et suivre les 5 jours supplémentaire deux ans plus tard. Les formateurs, quant à eux, devront avoir suivi le cours de 10 jours ou disposer d'une reconnaissance d'équivalence de leur canton.

#### **e) Effectifs 2021**

Après une baisse relative durant l'année scolaire 2019-2020, le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture est depuis reparti à la hausse, démontrant l'attractivité de nos professions. Le nombre de jeunes qui ont suivi une première formation avant de se tourner vers l'agriculture continue encore d'augmenter.

**Evolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions**

<b>Année scolaire</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/22</b>
Agriculteur/trice	2949	3045	2951	2737	2958	3170
Aviculteur/trice	20	18	13	14	22	19
Maraîcher/ère	85	85	96	90	118	99
Arboriculteur/trice	41	44	42	27	33	30
Viticulteur/trice	179	186	179	149	171	189
Caviste	75	123	76	60	72	81
<b>Total CFC</b>	<b>3349</b>	<b>3501</b>	<b>3357</b>	<b>3077</b>	<b>3374</b>	<b>3588</b>
Total AFP	216	192	224	165	174	168
<b>Total</b>	<b>3565</b>	<b>3693</b>	<b>3581</b>	<b>3242</b>	<b>3548</b>	<b>3756</b>

Source : OrTra AgriAliForm

## **5.2 Commission de formation professionnelle agricole**

En 2021, les membres de la commission se sont réunis le 9 septembre, à Lucens. Un cours pour experts à l'examen OPD a été organisé le 27 mai à Moudon et, le 10 novembre, une délégation de la commission a rencontré plusieurs membres de la commission de formation de l'USP. Le 17



novembre, une rencontre a été organisée avec M. Pouly de l'HEFP (anciennement IFFP) et les chefs experts pour l'organisation coordonnée de cours pour experts aux examens de fin d'apprentissage.

Les thèmes suivants peuvent être relevés :

- Travaux en forêt (directive CFST 2134) : La commission s'est penchée sur les conséquences pour les apprentis. Jusqu'à maintenant, les cours de bûcheronnage (E28 et E29) sont proposés dans le cadre des options de 3<sup>ème</sup> année, toutefois cela ne répond pas aux besoins pour les apprentis de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Désormais, les écoles organisent les cours de manière à ce que les apprentis concernés puissent suivre les 5 jours du cours E28 durant la première année d'apprentissage, d'entente avec leur formateur. Le cours E29 peut toujours être suivi en 3<sup>ème</sup> année.
- Formation initiale selon l'article 32 OFPr : Les membres ont échangé sur l'application des dispositions relatives au calcul de la pratique professionnelle pouvant être prise en compte pour l'admission dans la filière art. 32 et sur les possibilités de vérification existantes. Ils ont également discuté d'un formulaire standard pour l'inscription aux examens.
- Evolution de la formation initiale : Les membres ont été informés de l'avancement des travaux et ils ont pu obtenir des informations plus précises sur l'évolution proposée pour les différents métiers, la structure de la formation, les orientations prévues. Les membres ont discuté de différents aspects, notamment l'utilité d'une orientation "petits ruminants", branche qui tend à prendre de l'importance pas seulement en montagne, de l'intérêt d'orientations spécifiques bio. Sur ce point, la commission maintient la position exprimée lors de l'enquête, à savoir l'utilité pour tous les apprentis d'acquérir des compétences dans toutes les techniques.

Calendrier : La rédaction des profils de qualifications doit être terminée d'ici la fin de l'année 2021 pour tous les métiers. En 2022, des ateliers auront lieu sur les compétences communes attendues, indépendamment du métier choisi, et sur les compétences spécifiques par métier ou par orientation. Des propositions de participants ont été faites pour les différents ateliers, en veillant autant que possible à une représentation romande des praticiens.

Une information générale a été préparée à l'intention des journées pour formateurs des différents cantons romands.

- Cours OPD : en 2021, 36 personnes ont obtenu l'attestation, sur 39 candidat-e-s, soit un taux d'échec de 7.3%.  
Lors du cours pour experts du 27 mai à Moudon, les participants ont émis quelques souhaits de modifications de la grille d'évaluation. Une discussion a été menée en petit groupe pour apporter des améliorations.
- Permis de traiter : 50 personnes ont obtenu le permis de traiter en 2021, 31 dans le cadre du cours OPD, 15 personnes dans le cadre de la formation CFC autonome selon l'art. 32 OFPr et 4 personnes inscrites uniquement à ce cours.
- Formation micro-fermes : une demande est parvenue à la commission par le biais de son président, concernant un concept privé existant en Valais et pouvant être élargi au niveau romand. La commission s'est exprimée en faveur du maintien de ces formations dans les écoles d'agriculture, avec un positionnement si possible au niveau du brevet.
- Le 10 novembre, outre les travaux de révision, la séance de coordination AGORA-USP s'est penchée sur les nouvelles exigences en matière de travaux en forêt, l'harmonisation de l'examen de mécanisation, les recommandations salariales, y compris la durée du travail dans l'agriculture et le projet de numérisation de la procédure de qualification.

### **5.3 Formation professionnelle supérieure**

Pour rappel, la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm, plus précisément à sa commission AQ qui gère celle-ci de manière homogène à l'échelle du pays. Elle le fait en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions selon la répartition des responsabilités suivantes :

- La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.
- Les directions d'examens assument la surveillance des examens de modules, engagent les experts à ces examens et organisent les examens finaux sur mandat de la commission AQ. Elles sont les interlocutrices directes des candidats.
- Les comités techniques, composés de représentants des directions d'examens, d'enseignants et d'experts, rédigent les questions d'examen et les schémas de correction, ils procèdent à l'actualisation des descriptifs de modules et préavisent les demandes de reconnaissance d'autres formations.

AGORA gère la formation supérieure des agriculteurs/trices, paysannes, arboriculteurs/trices, cavistes et viticulteurs/trices. Une collaboration est mise en place au niveau romand pour utiliser les synergies. En 2021, les aspects suivants peuvent être relevés :

- Deux journées de formation et d'échanges pour experts ont enfin pu être organisées en septembre 2021, à Courtemelon et à Marcelin. Elles ont réuni plus d'une trentaine d'enseignants et d'experts actifs au niveau des examens modulaires des différents brevets et maîtrises gérés par AGORA.
- Bénéficiant d'un répit entre deux périodes de restrictions liées au Covid-19, la remise des diplômes a eu lieu comme prévu le 19 novembre 2021 à Crissier. Elle était organisée par le comité ad hoc composé de délégués des associations de maîtres AMASR, AMAR, ARPP et ARSMPVV. Elle a réuni près de 250 personnes de toute la Suisse romande, heureuses de se retrouver en présentiel. La cérémonie a été marquée par la présence de MM. Claude Baehler, vice-président d'AGORA et Philippe Leuba, Conseiller d'Etat.

### **5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne**

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires, le 22 avril, le 24 juin et le 30 septembre. Le 25 août, une séance de coordination AGORA – USP a réuni les délégations des deux directions d'examens pour faire le bilan de la session écoulée et traiter des thèmes spécifiques.

- Formation modulaire : Durant la session 2020-21, tous les modules de gestion (brevet et maîtrise) et 22 modules de technique de production agricole ont été dispensés dans les centres de formation de l'Arc jurassien (sites de Cernier, Courtemelon et Loveresse), de Grangeneuve, d'Agrilogie (sites de Moudon et Marcelin) et de Châteauneuf, sans oublier le module de production d'œufs dispensé à l'Aviforum de Zollikofen. En fonction de la situation sanitaire, certains modules ont été proposés sous une forme mixte (présentiel et/ou en ligne).
- Examens finaux : Les différentes épreuves du brevet et de la maîtrise peuvent être passées de manière échelonnée. Le brevet et la maîtrise sont octroyés lorsque les candidats remplissent les conditions modulaires et qu'ils ont obtenu la moyenne aux examens finaux.
  - o La session 2021 des examens finaux s'est déroulée selon le calendrier habituel : les visites d'exploitation ont eu lieu entre le 10 mai et le 19 juin, les entretiens de maîtrise le 8 juin à Courtemelon. 56 candidats brevet et 22 candidats maîtrise ont rendu leur étude dans les délais.
  - o Au terme de la session, 33 brevets et 17 maîtrises ont été délivrés.
  - o 1 recours a été déposé contre un résultat modulaire. Après examen de la demande et étude du rapport complémentaire des experts, la direction d'examens a émis un préavis négatif, la commission AQ a rejeté le recours. Les deux recours formés en 2020 contre l'évaluation à l'examen final du brevet ont été rejetés par le SEFRI après rapports complémentaires.

- Une nouvelle formation de gestionnaire de troupeau (herd manager) a été finalisée au printemps 2021 : proposée en collaboration romande avec un règlement sous l'égide d'AGORA, cette formation repose sur plusieurs modules du brevet et un nouveau module d'approfondissement en santé des bovins. Elle est complétée par un stage sur une exploitation à l'étranger et un examen.
- Evolution de la formation professionnelle initiale : Les membres de la direction d'examens ont été informés des travaux en lien avec la révision de la formation initiale CFC.

## Statistiques

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final. Au total, durant la session 2020-21, 227 candidates et candidats ont suivi un ou plusieurs modules du brevet, 36 candidates et candidats des modules de gestion de la maîtrise. A noter que les modules de techniques de production sont capitalisables autant pour l'obtention du brevet que de la maîtrise (16 points au brevet, 20 points à la maîtrise y compris les 16 points du brevet).

Statistique modules brevet, session 2021		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entr.	66		1		67		1.5
B03	Marketing	85		25		110		22.7
B04	Gestion du personnel	78	5.1	30	2.9	108	4.5	27.8
BF03	Energies et matières premières renouvelables	1	5.5	0		1	5.5	0.0
BF04a	Accueil à la ferme - restauration	1	4.0	1	3.0	2	3.5	50.0
BF04b	Accueil à la ferme - hébergement	1	4.0	0		1	4.0	0.0
BF04d	Accueil à la ferme - vente directe	2	4.8	1	3.0	3	4.2	33.3
BF06	Biodiversité	14	5.0	2	2.3	16	4.7	12.5
BF09	Travaux pour tiers	12	5.0	1	3.0	13	4.8	7.7
BF10	Sylviculture	5		0		5		0.0
BF13	Production d'œufs	6	5.0	1	3.0	7	4.7	14.3
BF17	Fruits à pépins	2	4.5	0		2	4.5	0.0
BF18	Fruits à noyau	2	4.4	1	3.3	3	4.0	33.3
BF19	Petits fruits	5	4.6	0		5	4.6	0.0
BF21	Verger haute tige	1	5.0	0		1	5.0	0.0
BF23	Distillation	4	5.3	0		4	5.3	0.0
BF27	Apiculture	2	5.3	0		2	5.3	0.0
BF28	Techniques agricoles	16	5.1	5	2.2	21	4.4	23.8
BF29	Constructions	33	4.9	2	3.3	35	4.8	5.7
BP16	Transformation du lait	3	5.2	0		3	5.2	0.0
LW01	Grandes cultures	26	4.8	20	2.8	46	3.9	43.5
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	33	4.7	25	2.7	58	3.9	43.1
LW03	Grandes cultures en production biologique	6	5.2	4	1.5	10	3.7	40.0
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio	7	5.0	1	3.5	8	4.8	12.5
LW05	Bétail laitier	57	5.1	17	3.2	74	4.7	23.0
LW06	Production porcine	17	5.0	2	3.3	19	4.8	10.5
LW07	Engraissement de gros bétail	12	4.7	6	3.1	18	4.2	33.3
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine ext.	27	4.9	6	3.1	33	4.5	18.2
LW09	Engraissement de veaux	12	4.8	2	2.8	14	4.5	14.3
LW10	Soins aux onglons des bovins	34	5.0	1	3.8	35	5.0	2.9
LW12	Insémination des bovins	40	5.2	0		40	5.2	0.0
LW13	Élevage et garde des ovins	5	4.9	0		5	4.9	0.0
LW16	Economie alpestre	8	4.9	2	2.8	10	4.5	20.0
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	9	4.6	0		9	4.6	0.0
LW18	Grandes cultures module supplémentaire	4	5.4	2	2.8	6	4.5	33.3
	<b>Total</b>	<b>636</b>	<b>5.0</b>	<b>158</b>	<b>2.9</b>	<b>794</b>	<b>4.5</b>	<b>19.9</b>

Statistique examens finaux brevet, session 2021		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Gestion des branches de production et prestations	67	4.6	27	3.2	94	4.2	28.7
BPT2LW01	Technique de production LW01 Grandes cultures	22	4.5	7	3.1	29	4.2	24.1
BPT2LW02	Technique de production LW02 Prod. fourr. et cons. des fourrages	30	4.8	14	3.3	44	4.3	31.8
BPT2LW03	Technique de production LW03 Grandes cultures bio	2	4.3	0		2	4.3	0.0
BPT2LW04	Technique de production LW04 Prod. fourr. et cons. des fourr. bio	7	4.6	0		7	4.6	0.0
BPT3	Etude d'exploitation	38	4.7	20	3.1	58	4.1	34.5
BPT4	Entretien professionnel sur l'exploitation	41	4.9	15	3.0	56	4.4	26.8
	<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>4.7</b>	<b>83</b>	<b>3.1</b>	<b>290</b>	<b>4.2</b>	<b>28.6</b>

Statistique modulaire maîtrise, session 2021		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	24	4.9	7	3.1	31	4.5	22.6
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	25	5.1	3	2.8	28	4.8	10.7
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	23	5.0	5	2.9	28	4.6	17.9
	<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>5.0</b>	<b>15</b>	<b>3.0</b>	<b>87</b>	<b>4.6</b>	<b>17.2</b>

Statistique examens finaux maîtrise, session 2021		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Epreuve 1 : Gestion d'entreprise	23	4.7	1	3.5	24	4.7	4.2
MPT2	Epreuve 2 : Business plan	13	5.0	9	3.5	22	4.4	40.9
MPT3	Epreuve 3 : Entretien professionnel	16	5.1	6	3.4	22	4.7	27.3
	<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>4.9</b>	<b>16</b>	<b>3.5</b>	<b>68</b>	<b>4.6</b>	<b>23.5</b>

**Lauréates et lauréats du brevet agricole (règlement du 8 janvier 2014)  
Chefs / cheffes d'exploitation agricole**

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Andres	Cédric	Trey VD
Bischof	Dominik	Les Pommerats JU
Blaser	Dimitri	Vers-chez-Perrin VD
Brügger	Jérémy	Marly FR
Clerc	Olivier	Villaraboud FR
Conus	Marie	Vuarmarens FR
Eltschinger	Romain	Villaz-St-Pierre FR
Emonet	Frédéric	La Corbaz FR
Fässler	Dominik	Les Ponts-de-Martel NE

Favre	Florian	Le Crêt FR
Favre	Néhémie	Gimel VD
Genoud	Lucas	Châtel-St-Denis FR
Gerber	Kevin	Courrendlin JU
Golay	Noémie	Chavannes-le-Veyron VD
Graf	Lara	Bernex GE
Grandjean	Marc	Romont FR
Grivel	Robin	Avry-devant-Pont FR
Jonin	Maxime	Villarimboud FR
Leuenberger	Jean	Movelier JU
Magnin	Xavier	Montricher VD
Martin	Steve	Montcherand VD
Mathys	Andy	Oulens-sous-Echallens VD
Maurer	Valérie	Nods NE
Moret	Marie	Granges-Marnand VD
Ormond	Maxime	Vullierens VD
Overney	Quentin	Rueyres-Treyfayes FR
Pichonnat	Julien	Lovatens VD
Ravey	Romain	Valeyres-sous-Rances VD
Reusser	Joé	Porrentruy JU
Rollier	Loïc	Nods BE
Schneider	Robin	Fontenais JU
Sordet	Nicolas	Echandens VD
Thévoz	Lucas	Murist FR



*Les lauréates et lauréats du brevet agricole entourés de Philippe Bise, Sébastien Pasche et Claude Baehler (photo Karine Etter)*

**Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur (règlement du 18.12.2014)  
Maîtres agriculteurs / Maîtres agricultrices**

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bapst	Richard	Posieux FR
Cardinaux	Florian	Bouloz FR
Chappuis	Nicolas	Cuarnens VD
Darbellay	Quentin	Vollèges VS
Dénervaud	Steve	Mézières FR
Fasel	Damien	Murist FR
Frossard	Thibaut	Courgenay JU
Gatabin	Ludovic	Lussery-Villars VD
Gerber	Bruno	Vuarrens VD
Gerber	Jérôme	Cornol JU
Känel	Sylvain	Chavornay VD
Lerch	Christian	Alle JU
Peterhans	Vanessa	Fontaines-sur-Grandson VD
Philipona	Bryan	Granges FR
Sarrasin	Yanis	Orsières VS
Sunier	Jeff	Suchy VD
Viande	Mathieu	Clarmont VD



La lauréate et les lauréats de la maîtrise agricole entourés de Philippe Bise, Sébastien Pasche et Claude Baehler (photo Karine Etter)

### 5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

#### Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à trois reprises durant l'année 2021. Lors de ces trois séances, la Direction d'examens a nommé les experts engagés aux examens modulaires et validé les notes modulaires. Au niveau des examens finaux, la Direction d'examens a, pour préavis à la Commission assurance-qualité d'AgriAliForm, également nommé les experts, ainsi que pris connaissance et commenté les inscriptions des candidats et les résultats aux examens finaux. Les formulaires d'inscription ont été adaptés pour que les demandes particulières puissent être mieux identifiées. Pour la septième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens aux examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, les points suivants sont également à relever :

- La direction d'examens est informée des discussions liées à la révision de la formation initiale.
- Les procédures de qualifications liées à la situation sanitaire ont notamment été discutées.
- Pour rappel, les PEC approuvés par le SEFRI sur la base de l'OCM ES de 2005 sont encore réputés approuvés jusqu'au 31 octobre 2022 au plus tard. Ainsi, AgriAliForm, l'organe responsable du Plan Etude Cadre Technicien Vitivinicole ES (PEC TVV ES), est tenue d'effectuer cette révision d'ici fin octobre 2022, faute de quoi il perdra sa validité. Un groupe de projet constitué par AgriAliForm et en collaboration avec les prestataires de formation ont rédigé le PEC TVV ES sur la base des retours de l'enquête menée. L'année 2021 a été marquée par les consultations internes et externes. Quelques retours sont parvenus au groupe de travail. Celui-ci les a évalués et adapté le PEC en conséquence. Le PEC devrait être approuvé par le comité AgriAliForm en février 2022 puis par le SEFRI pour une entrée en vigueur en automne 2022.

#### Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2021, douze candidats se sont présentés aux épreuves finales. Sept d'entre eux, un brevet caviste et six brevets viticoles, ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention du brevet. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules du Brevet 2020/2021 Arboriculteur - Arboricultrice		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	4		0		4		0.0
B03	Marketing	3		0		3		0.0
B04	Gestion du personnel	4	5.4	0		4	5.4	0.0
OF01	Protection phytosanitaire et gestion des adventices	1	4.0	0		1	4.0	0.0
OF02	Technique de production	4	4.8	0		4	4.8	0.0
OF04	Récolte, conservation et vente	3	5.5	0		3	5.5	0.0
	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5.1</b>	<b>0</b>		<b>19</b>	<b>5.1</b>	<b>0.0</b>

**Epreuves du Brevet 2020/2021  
Arboriculteur - Arboricultrice**

		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Epreuve	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	0		3	3.5	3	3.5	100.0
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	3	4.8	0		3	4.8	0.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	0		1	1.0	1	1.0	100.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	0		1	1.0	1	1.0	100.0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>4.8</b>	<b>5</b>	<b>2.5</b>	<b>8</b>	<b>3.4</b>	<b>62.5</b>

**Modules du Brevet 2021/2021  
Caviste**

		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	5		0		5		0.0
B03	Marketing	4		0		4		0.0
B04	Gestion du personnel	5	4.6	0		5	4.6	0.0
BF23	Distillation	1	4.5	0		1	4.5	0.0
LW13	Elevage et garde des ovins	1	5.0	0		1	5.0	0.0
OF02	Technique de production	0		1	2.5	1	2.5	100.0
OF04	Récolte, conservation et vente	1	5.0	0		1	5.0	0.0
WI-WT05	Maturation et vendanges	3	5.5	0		3	5.5	0.0
WT01	Réception des raisins, extraction, fermentation, élevage et clarification	2	4.8	2	2.8	4	3.8	50.0
WT02	Mise en bouteilles et conditionnement	3	5.3	1	3.5	4	4.9	25.0
WT03	Hygiène, gestion de l'eau, de l'air, des effluents et de l'énergie	5	4.6	0		5	4.6	0.0
WT04	Dégustation, analyse et techniques de laboratoire	3	5.2	0		3	5.2	0.0
WT09	Vins doux, vins spéciaux	1	5.0	0		1	5.0	0.0
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>4.9</b>	<b>4</b>	<b>2.9</b>	<b>38</b>	<b>4.6</b>	<b>10.5</b>

**Epreuves du Brevet 2020/2021  
Caviste**

		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Epreuve	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	4	4.5	0		4	4.5	0.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	0		3	2.6	3	2.6	100.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	0		2	2.5	2	2.5	100.0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>4.5</b>	<b>5</b>	<b>2.5</b>	<b>9</b>	<b>3.4</b>	<b>55.6</b>



**Modules du Brevet 2020/2021  
Viticulteur - Viticultrice**

		Vue synoptique						
Module	Nom	acquis		non acquis		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	4		0		4		0.0
B03	Marketing	5		0		5		0.0
B04	Gestion du personnel	4	5.1	1	3.0	5	4.7	20.0
BF23	Distillation	1	4.5	0		1	4.5	0.0
LW13	Elevage et garde des ovins	1	6.0	0		1	6.0	0.0
WI- WT05	Maturation et vendanges	1	4.0	0		1	4.0	0.0
WI- WT06	Connaissance des vignobles	1	5.5	0		1	5.5	0.0
	<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>5.1</b>	<b>1</b>	<b>3.0</b>	<b>18</b>	<b>4.8</b>	<b>5.6</b>

**Epreuves du Brevet 2020/2021  
Viticulteur - Viticultrice**

		Vue synoptique						
Epreuve	Nom	acquis		non acquis		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	4	4.5	2	3.3	6	4.1	33.3
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	6	4.9	1	3.3	7	4.6	14.3
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	6	5.0	1	3.3	7	4.7	14.3
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4.8</b>	<b>4</b>	<b>3.3</b>	<b>20</b>	<b>4.5</b>	<b>20.0</b>

**Lauréate du brevet de caviste**

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Schärer	Florence	Les Geneveys-sur-Coffrane	NE

**Lauréats/es du brevet de viticulteur -trice**

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Crausaz	Romain	Tartegnin	VD
Da Silva	Micaela	Némiaz	VS
Dorsaz	Line	Fully	VS
Lovy	Aurélien	Aven	VS
Pernet	Marc	Dully	VD
Suardet	Martin	Yvorne	VD

## Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2021, trois candidats se sont présentés aux épreuves finales de maîtrise. Deux candidats ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention de la maîtrise. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules de la Maîtrise 2020/2021 Arboriculteur - Arboricultrice		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Modules	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	1	4.5	0		1	4.5	0.0
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	0		1	2.5	1	2.5	100.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	0		1	1.0	1	1.0	100.0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>4.5</b>	<b>2</b>	<b>1.8</b>	<b>3</b>	<b>2.7</b>	<b>66.7</b>

Epreuves de la Maîtrise 2020/2021 Arboriculteur - Arboricultrice		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Epreuve	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	1	4.0	0		1	4.0	0.0
MPT2	Examen final partie 2	1	4.5	0		1	4.5	0.0
MPT3	Examen final partie 3	1	5.1	0		1	5.1	0.0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>4.5</b>	<b>0</b>		<b>3</b>	<b>4.5</b>	<b>0.0</b>

Modules de la Maîtrise 2020/2021 Caviste		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	1	4.5	1	3.0	2	3.8	50.0
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	2	4.8	0		2	4.8	0.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	0		1	2.0	1	2.0	100.0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>4.7</b>	<b>2</b>	<b>2.5</b>	<b>5</b>	<b>3.8</b>	<b>40.0</b>

Epreuves de la Maîtrise 2020/2021 Caviste		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Epreuve	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	1	5.0	1	3.0	2	4.0	50.0
MPT2	Examen final partie 2	0		1	3.3	1	3.3	100.0
MPT3	Examen final partie 3	0		1	3.0	1	3.0	100.0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>5.0</b>	<b>3</b>	<b>3.1</b>	<b>4</b>	<b>3.6</b>	<b>75.0</b>

**Modules de la Maîtrise 2020/2021  
Viticulteur - Viticultrice**

		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	2	5.0	0		2	5.0	0.0
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	2	4.8	0		2	4.8	0.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	1	5.0	1	3.0	2	4.0	50.0
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>4.9</b>	<b>1</b>	<b>3.0</b>	<b>6</b>	<b>4.6</b>	<b>16.7</b>

**Epreuves de la Maîtrise 2020/2021  
Viticulteur - Viticultrice**

		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Epreuve	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	2	5.3	0		2	5.3	0.0
MPT2	Examen final partie 2	0		1	3.8	1	3.8	100.0
MPT3	Examen final partie 3	1	4.3	0		1	4.3	0.0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>4.9</b>	<b>1</b>	<b>3.8</b>	<b>4</b>	<b>4.7</b>	<b>25.0</b>

**Lauréat de la maîtrise arboricole**

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Clerc	Laurent	Aproz	VS

**Lauréat de la maîtrise de viticulteur**

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Luyet	Bruno	Savièse	VS



*Les lauréats du brevet et de la maîtrise des branches spéciales entourés de Julien Fournier, Emmanuel Chassot, Sébastien Schwarz et Claude Baehler (photo Karine Etter)*

Lors de la remise des diplômes du 19 novembre, l'AMAR a remis un panier garni aux nouveaux maîtres arboricole et viticole et l'ASRMPVV leur a remis une barrique. Elle a également remis une carafe à chasselas au meilleur travail viticole et caviste. Martin Suardet a également obtenu le prix COVE pour son excellent résultat à l'épreuve de gestion.

### 5.3.3 Direction romande des examens de paysanne

La direction romande des examens de paysanne gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Aurélie Guignard est depuis cette année la nouvelle présidente de la Direction d'examens. Elle succède à Magali Briod qui quitte la Direction d'examens. La Direction d'examens s'est réunie pour trois séances ordinaires les 19 janvier, 6 juillet et 10 novembre 2021 :

- Formation modulaire : 16 modules du brevet de paysanne ont été proposés dans une ou plusieurs écoles de Suisse romande (6 modules dans l'Arc jurassien, 5 modules à Grangeneuve, 4 modules à Morges et 1 module à Châteauneuf).
- Examens finaux : 14 candidates se sont présentées à l'examen final, qui s'est déroulé le 19 mai 2021 à Courtemelon. 12 d'entre elles ont réussi l'examen final et obtenu leur brevet, qui leur a été remis lors de la cérémonie commune le 19 novembre à Crissier.

#### Brevet de paysanne

68 candidates ont suivi un ou plusieurs modules, pour un total de 209 évaluations.

#### Statistique des modules de la session 2020-2021

module	nom	acquis	note acquis	non acquis	note non acquis	total	note total	taux d'échec
BF04b	Accueil à la ferme, hébergement	1	4.5	0		1	4.5	0.0
BF04d	Accueil à la ferme, vente directe	6	5.6	0		6	5.6	0.0
BF07	Offres de formation à la ferme	1		0		1		0.0
BF23	Distillation	1	6.0	0		1	6.0	0.0
BF27	Apiculture	2	4.8	0		2	4.8	0.0
BP01	Entretien du linge et de l'habitat	17	4.9	1	3.5	18	4.8	5.6
BP02	Gestion de l'habitat	14	4.6	1	3.5	15	4.5	6.7
BP03	Famille et société	20	5.1	2	3.5	22	5.0	9.1
BP05	Alimentation et préparation des repas	10	4.8	0		10	4.8	0.0
BP06	Mise en valeur des produits	15	4.9	0		15	4.9	0.0
BP07	Droit rural	21	4.7	7	3.3	28	4.3	25.0
BP08	Comptabilité agricole	26	4.9	4	3.4	30	4.7	13.3
BP09	Economie rurale	21	4.6	8	2.8	29	4.1	27.6
BP13	Garde du menu bétail et de la volaille	10	5.0	0		10	5.0	0.0
BP16	Transformation du lait	15	5.3	0		15	5.3	0.0
BP17	Santé et domaine social	6	5.8	0		6	5.8	0.0
	<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>4.9</b>	<b>23</b>	<b>3.2</b>	<b>209</b>	<b>4.7</b>	<b>11.0</b>

## Lauréates du brevet de paysanne (règlement du 1er janvier 2016)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bessire	Julie	Le Noirmont, BE
Bögli	Maryline	Courtételle, JU
Cattin	Christelle	Les Bois JU
Glannaz	Caroline	Farvagny-le-Petit FR
Grüter	Pamela	Tavannes, BE
Gschwind	Caroline	Pailly VD
Hadorn	Aurélie	Le Pâquier NE
Holzer	Nadège	Courrendlin JU
Lecomte	Fanny	Diesse BE
Lecomte	Tiffany	Bévilard, BE
Porchet	Sandrine	Les Friques FR
Roy	Laure	Porrentruy, JU



*Les lauréates du brevet de paysannes entourées de Claude Baehler, Laurence Bassin et Aurélie Guignard (photo Karine Etter)*

## 5.4 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'319 membres dont 884 membres honoraires. L'assemblée générale 2021 s'est tenue au Domaine de la Rouvraie à Bevaix (NE). Les activités du secrétariat ont porté principalement sur la tenue des comptes et l'envoi de courriers. La remise des diplômes a eu le 19 novembre 2021 à Crissier.

Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

## 5.5 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie le 5 mai à Châteauneuf et le 7 décembre à Cernier. Les membres ont présenté l'actualité de leurs écoles et échangé sur différents points. Ils ont notamment traité les thèmes suivants :

- Changements au sein de la Conférence : En mai, la Conférence a accueilli Mauro Poli, nouveau représentant de l'école de Mezzana (TI). Elle a pris congé d'Alexandre Horner, représentant de Grangeneuve (FR). En décembre, son successeur André Stettler a été accueilli.
- Moyens d'enseignement numériques : A la séance de mai, Andréas Hügli a informé sur l'avancement de la réalisation d'e-books. Il a demandé le soutien des écoles romandes pour l'utilisation de ces moyens. Les membres ont aussi été informés de la plateforme Sowal, dont l'objectif est de favoriser les échanges entre enseignants des écoles d'agriculture et de renforcer la collaboration sur le plan numérique.
- Digitalisation des procédures de qualification : Les membres ont été informés sur l'avancement du projet de digitalisation dans le champ professionnel agricole, notamment en Suisse alémanique.
- Révision de la formation initiale et supérieure horticole : Les travaux ont porté sur l'ordonnance et le plan de formation, ainsi que sur la révision des futurs supports de cours. Points en discussion : regroupement de la filière des métiers de floriculteur, pépiniériste et cultivateur de plantes vivaces, abandon de la note éliminatoire en connaissance des plantes.

La révision du PEC de l'ES en conduite de travaux est en cours de finalisation, ce nouveau PEC sera dédié entièrement à l'horticulture et la nouvelle ES débouchera sur le titre de technicien paysagiste ES.

- Révision de la formation initiale agricole : Les membres ont été informés de l'avancement des travaux de révision de la formation professionnelle initiale. La structure proposée, en 3 ans avec orientations et une 4<sup>ème</sup> année facultative, suscite beaucoup d'interrogations. Les membres ont échangé sur les défis et les points positifs de ce nouveau système :

Aspects positifs :

- o Solution pour : exploitations à temps partiel, personnes en 2<sup>ème</sup> voie de formation
- o Garder un seul champ professionnel avec les arboriculteurs et les maraîchers

Défis :

- o Valorisation de la 4<sup>ème</sup> année : salaire, passerelle vers la formation supérieure, diplôme supplémentaire
- o Limitation des orientations à 4 ou 5, pour des questions de mise en œuvre
- o Places d'apprentissage en suffisance
- o Intégration du bio.

Les membres ont également échangé sur la nécessité de réfléchir à la mise à disposition d'enseignants pour la rédaction des moyens d'enseignement, sur le nombre d'heures d'enseignement,

- SwissSkills : Les membres ont accepté de soutenir l'organisation d'un Team Romandie regroupant les participantes et les participants des métiers agricoles, en mettant à disposition un enseignant pour une journée de coaching, durant l'été 2022.
- Autres thèmes traités : mise en œuvre coordonnée des dispositions sanitaires en formation supérieure, révision du PEC de technicien vitivinicole, conférence Europea et échanges Movetia, moyen d'enseignement de la culture générale, journée de pédagogie, directive CFST sur les travaux en forêt.

## 5.6 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles.

En 2021, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, tenue en visioconférence, il a été décidé de poursuivre sur la thématique de la journée 2020-21, qui reposait sur l'utilisation des outils à disposition dans Office 365. En effet, plusieurs écoles n'avaient pas pu organiser la journée comme prévu. Quant aux écoles qui avaient pu mettre cette thématique sur pied, il y avait suffisamment de matière pour approfondir certains aspects, en collaboration avec des intervenants de l'HEFP (anciennement IFFP). Les journées ont eu lieu en août, septembre et décembre à la FRI, à Agrilogie et à Cernier.
- En novembre, la commission s'est réunie à Neuchâtel, au Centre professionnel du littoral neuchâtelois. Après une visite du Carré bleu, médiathèque du CPLN, la commission a choisi de traiter les scénarios pédagogiques lors de la prochaine journée.

Arrivé au terme de son mandat, Jean-Michel Pauchard (Grangeneuve) a laissé la présidence à Emmanuel Freitas (Cernier). La composition de la commission reste inchangée.

## 5.7 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons et de l'Association suisse du commerce des vins

Depuis 2009, respectivement 2010, AGORA détient deux mandats distincts concernant la formation professionnelle des viticulteurs et des cavistes. Ces conventions prévoient la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission de la formation professionnelle viticole (ci-après CFFSV) et de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (ci-après CNFC).

Les points traités par les deux commissions ayant été très semblables, il a été décidé de regrouper les informations de l'année écoulée sous un même point.

Les commissions de la formation professionnelle viticole et des cavistes (ci-après CNFC) se sont chacune réunies à trois reprises. Une séance commune a également eu lieu. La révision de la formation initiale (également au point 5.1 a) a été un thème central et commun à la commission nationale de formation des cavistes comme la reprise de l'organisation des SwissSkills 2022.

- Développement de la formation professionnelle initiale : Un groupe d'accompagnement a été créé pour discuter des questions relatives à la révision de la formation initiale. Elle traite notamment du profil de compétences des apprentis ainsi que des synergies existantes entre les différents métiers de la branche. Le groupe d'accompagnement évalue également les différents systèmes de formation possible. Finalement le modèle 3 ans avec orientation a été retenu. Ainsi la formation des viticulteurs et des cavistes, dès la mise en œuvre de la formation initiale révisée, sera réunie sous un même nom de formation : « Viticulteur CFC ». Le métier se distinguera par ses orientations ; soit l'orientation « Vigne » ou « Cave ». Le nombre de personnes étant limité aux ateliers, un groupe de travail vitivinicole a été créé. Des praticiens viticulteurs comme des cavistes le constituent ainsi que des représentants des écoles et des CIE. Deux ateliers pour établir le profil de qualification des Viticulteurs CFC ont eu lieu en 2021.
- Fusion des commissions de formation des viticulteurs et des cavistes : Comme mentionné ci-dessus, le métier de viticulteur et de caviste sera à l'avenir réuni sous un même nom de formation. C'est pourquoi les commissions de formation ont fait part de leur souhait de fusionner. Le règlement a été travaillé et doit encore être affiné en 2022 et un budget établi.
- Permis de traiter : Pour rappel, en raison de l'introduction du plan d'action produits phytosanitaires adopté par le Conseil fédéral et en prévision de la future révision de



l'Ordonnance relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture, l'OFEV a élaboré et présenté à AAF plusieurs variantes possibles d'examens spécifiques pour l'octroi du permis de traiter dans le cadre de la formation initiale dès 2023. Les membres de la CFNC et de la CFFSV se sont prononcés en faveur de la variante 2 (sondage d'AAF) : le permis de traiter est nécessaire pour l'employabilité des diplômés CFC, l'examen est intégré à la procédure qualification avec note éliminatoire. La consultation a débuté à la fin décembre 2021. Une prise de position sera établie au travers de l'OrTra ainsi que du comité FSV. Une question en suspens était l'instruction à des tiers. Dans le projet mis en consultation, l'instruction à des tiers reste possible.

- Promotion de la formation : Une nouvelle édition centralisée des SwissSkills devrait avoir lieu à Berne du 7 au 11 septembre 2022. L'organisation de ces joutes professionnelles ont repris. Les viticulteurs et les cavistes devraient participer à nouveau aux championnats aux côtés des agriculteurs, des maraîchers et, pour la première fois, des arboriculteurs. Le stand de promotion de la formation ainsi que les brochures de présentation du champ professionnel agricole ont pu être inaugurés en 2021 notamment lors du salon des Métiers qui a eu lieu à Lausanne en novembre dernier. Le stand est également complété par de nouveaux panneaux enroulables. L'application de taille a également été finalisée. Elle devrait pouvoir être disponible sur le site internet d'AGORA prochainement. La commission Marketing et Communication a notamment profité du canal Instagram « Paysans suisses » afin de promouvoir la formation initiale au travers de petites capsules vidéo. Selon la résonance des vidéos pour présenter le métier de caviste, le projet sera repris pour 2022.
- Procédure de qualification : Pour rappel, un entretien professionnel sur la base du dossier de formation a été intégré au niveau des travaux pratiques dans le cadre de la révision partielle de la formation initiale entrée en vigueur en 2017. Il a eu lieu pour la deuxième fois en 2021. Des retours positifs ont été transmis. Toutefois le dossier de formation ne fait pas l'unanimité.

Le mandat formation professionnelle permet par ailleurs à AGORA de représenter la FSV dans les organes d'AgriAliForm. AGORA représente ainsi la FSV au sein du comité d'AgriAliForm, de la commission assurance-qualité des examens finaux du brevet et de la maîtrise, de la commission pour le développement professionnel et la qualité, de la commission de surveillance des cours interentreprises et du groupe de coordination marketing et communication. AGORA représente également la FSV dans le groupe d'accompagnement pour le développement de la formation professionnelle initiale créé par le comité d'AgriAliForm en 2019 afin de préparer les travaux de révision. AGORA représente finalement la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2021 afin de traiter des actualités et des activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

## **5.8 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture**

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2021, le 18 mai et le 15 décembre. Ces deux séances ont pu avoir lieu en présentiel. La séance du 15 décembre aurait dû être suivie de la rencontre des formateurs CIE vaudois et valaisans. Toutefois en raison du nombre peu élevé de participants, cette journée est reportée à l'année prochaine.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2021 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et Meyrin et José Pasquier Sàrl qui dispense ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre un coût plus élevé s'il devait être effectué par la suite.



Finalement, la commission a également organisé en mai deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » en collaboration avec la famille Pfirter du Domaine en Moralle à Saint-Prex (VD) et « pépinière et jeunes plants » en collaboration avec le centre de recherche Agroscope de Conthey (VS). En raison du grand nombre de participants, les cours ont été dédoublés.

Concernant les décomptes de frais des différents CIE et l'obtention des soutiens financiers, les demandes de subventions aux différents fonds cantonaux se font sur deux plateformes distinctes. Vaud et Neuchâtel ont adhéré à la plateforme CIECH, tandis que Genève et le Valais ont adhéré à la plateforme FINCIE. Le canton du Jura verse directement la subvention aux entreprises formatrices. Pour le canton de Fribourg, la subvention est dorénavant prise en charge par l'UPF.

## **6. Autres thématiques**

### **6.1 Agridea**

En tant que prestataire entre autre de formations continues pour adultes, Agridea a, comme en 2020, vécu une année compliquée nécessitant de se réinventer. Les formats hybrides ont toutefois permis à la plupart des cours et événements d'avoir lieu et la participation a été bonne. Par ailleurs, la situation financière d'Agridea a continué de s'améliorer et permet de voir l'avenir avec sérénité.

### **6.2 fondssuisse**

Depuis 2016, AGORA a pour tâche de gérer l'antenne romande de fondssuisse. Cette fondation privée verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il n'est actuellement pas possible de s'assurer, ou non usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. fondssuisse peut alors fournir une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à fonds perdu, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse.

Suite aux violentes intempéries qui ont touché le Val-de-Ruz au mois de juin 2019, AGORA a continué à représenter fondssuisse au sein de la Commission de répartition des fonds. A la fin de l'année, la Commission a pu statuer sur les derniers dossiers encore ouverts et son mandat devrait prendre fin début 2022.

En 2021, la Suisse a essuyé de nombreux événements extrêmes. Après le Val-de-Ruz, c'est la région de Cressier qui a été touchée par de violents orages qui ont provoqué la crue de deux cours d'eau qui sont sortis de leur lit, charriant boue et gravats en tout genre, et qui ont inondé de nombreuses habitations. En Valais, le gel de printemps a fortement touché les cultures d'abricots et le gel par advection de la nuit du 6 au 7 avril a été particulièrement dévastateur. Caractérisé par l'arrivée d'une masse d'air polaire et de rafales de vents accompagnées de neige, l'efficacité des systèmes de lutte a été considérablement réduite. Le Canton et fondssuisse se sont accordés pour soutenir les exploitations considérées comme des cas de rigueur à l'aide de contributions à fonds perdu. Sur les 39 demandes de soutien déposées, 23 exploitations, totalisant 220 ha d'abricotier, répondaient aux critères d'octroi. CHF 1'841'402 de contributions, réparties entre fondssuisse (995'169 francs) et le Fonds cantonal (846'233 francs), ont été versées.

### **6.3 AIASR**

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande compte environ 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi de 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2021, il faut noter l'assemblée générale qui s'est déroulée à Sion (VS) le vendredi 20 août, et non le 14 mai lors du Jardin des vins comme prévu initialement. Déjà annulé en 2020, le business event prévu sur la filière du chocolat au lait a été définitivement repoussé et intégré au 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'AIASR qui se déroulera les 9 et 10 septembre 2022 à Charmey, à l'Hôtel Cailler.

Enfin, afin de tenir compte des mesures sanitaires, la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly a été remplacée par des grillades extérieures qui se sont déroulées le mercredi 19 mai sur les hauts de Zürich. Il a, en revanche, été renoncé à une sortie à ski, l'intérieur des restaurants n'étant pas accessible durant la saison d'hiver.

## **6.4 Maison du Paysan**

En dehors de divers travaux d'entretien, un événement marquant est à souligner en 2021. En effet, dans le cadre des festivités liées au centenaire de la chambre vaudoise d'agriculture et au vingt-cinquième anniversaire de Prométerre, la faïtière vaudoise a offert à l'association de la Maison du paysan une magnifique fresque couvrant en partie la façade Nord du bâtiment des Jordils 1. Cette fresque a été réalisée dans le cadre d'une collaboration avec l'ECAL et a été inaugurée le 8 novembre. Ce double anniversaire a également donné lieu à divers événements dont plusieurs brunchs publics sur le toit de l'immeuble ainsi qu'une exposition de cultures et de machines à la *coulée verte* descendant depuis la gare de Lausanne.

## **6.5 Rencontre des clubs agricoles des Grands Conseils romands**

Après différents reports liés à la pandémie, la traditionnelle rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands a enfin pu avoir à nouveau lieu. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 26 novembre à Champoz (BE) et a réuni une quarantaine de personnes. Parmi celles-ci, il faut relever la venue de Pierre Alain Schnegg, Conseiller d'Etat bernois en charge de la santé et citoyen des lieux. En plus de l'habituel tour des actualités agricoles dans les cantons et au niveau fédéral, un point fort a été mis sur la future votation consacrée à l'initiative populaire sur l'élevage.

## **7. Programme d'activités 2022**

Pour 2022, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475
- Coordination romande de la campagne contre l'initiative sur l'élevage
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle, notamment dans le cadre de la révision totale de la formation initiale
- Participation à la mise sur pied des concours suisses des apprentis du champ professionnel agricole dans le cadre des SwissSkills Bern 2022
- Participation au renforcement de la communication agricole
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA
- Renforcement des échanges internes et externes
- Soutien au développement de la commission romande des jeunes agriculteurs

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Marinette Badoux, Loïc Bardet, Elodie Baudin Freymond, Magali Briod, Line Chevalley, Alexandra Crompt, Christelle Dauphin, Jacques Demierre, Bernard Leuenberger, Francesca Martini, Edmée Rembault Necker, David Ruetschi, Carine Théraulaz

# AGORA

## Activités

**Défense et promotion  
professionnelle**

**Formation  
professionnelle**

### ***Coordination romande***

### ***Au niveau romand***

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Organisation des examens de brevet et maîtrise pour agriculteurs, arboriculteurs, cavistes, paysannes et viticulteurs

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Promotion de la formation initiale et supérieure et collaboration avec les centres de formation agricole

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Secrétariats au niveau romand

- des directions d'examens romandes pour les brevets et maîtrises
- de la commission de pédagogie
- de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de la commission de formation professionnelle initiale agricole
- de la commission des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

### ***Au niveau suisse***

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

# AGORA

## Activités

### Secrétariats d'organisations et mandats

### Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août et de la journée nationale des portes ouvertes à la ferme en collaboration avec l'USP et AGIR

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Romandie)

Diffusion du message « Paysans suisses – D'ici, avec passion »

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Gestion en collaboration avec Prométerre de la plateforme agriculture-durable.ch

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

*VITIPLANT*

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie, Suisseporcs Romandie)

Traductions pour tiers

Secrétariat et comptabilité AMASR et AIASR

Antenne romande de fondssuisse

Antenne romande d'alpinfra

Secrétariat et comptabilité de l'AMTRA

## ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA (état au 31.12.2021)

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Fabrice NAGEL Beau Site 124 2947 Charmoille Tél. 079 475 29 67
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT CP 10 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Rue des Caves 10 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Marion CORREVON Rue du Village 5 1436 Chamblon Tél. 078 988 74 78	Mme Virginie BISCHOFF Rue du Bornalet 10 1303 Penthaz Tél. 076/737 25 27  M. Nicolas Pradervand Rue des Fontaines 23 1274 Signy Tél. 022/362 67 66
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Christine PIAZZA-MONTANDON Crêt-à-Blanc 4 2105 Travers Tél. 032/863 16 30	Mme Laurence BASSIN Ferme les Salles 1 1261 Marchissy Tél 079/255.03.65
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	Mme Marjorie Bonvin Ch. de Vers-Pousaz 18 1860 Aigle	M. Sébastien SCHWARZ Route de la Maison Rouge 27 1242 Satigny
BIO SUISSE – ANTENNE ROMANDE	Avenue des Jordils 3 CP 1080 1001 Lausanne Tél. 021/619 44 26	M. Urs BRANDLI Schlossbülstrasse 6 8638 Goldingen Tél. 055/284 21 82

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Beau-Site 9 2732 Loveresse Tél. 032 481 51 10	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
AGRIJURA – CHAMBRE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Nicolas PAPE La Courtine 75 2807 Pleigne
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Mireille DUCRET Route du Molard 14 1024 Ecublens Tél. 079/415 83 54	Mme Mireille DUCRET Route du Molard 14 1024 Ecublens Tél. 079/415 83 54
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	Mme Aude Steiner Les Brussattes 1 2904 Bressaucourt Tél. 032/466 31 20	M. Francis Saucy Rue des Châteaux 49 1633 Vuippens Tél. 079/634 54 09
SWISS BEEF ROMANDIE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614.04.77	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80

## COMITE D'AGORA (état au 31.12.2021)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. LEUENBERGER Bernard	Président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	1 <sup>er</sup> vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
M. ROSSELET Stéphane	2 <sup>ème</sup> vice-président, Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
M. DORSAZ Pierre	Représentant CVA, 1908 Riddes	2020
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Bernex	2011
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme GROSSNIKLAUS Tessa	Secrétaire générale CAJB, Beau-Site 9, 2732 Loveresse	2020
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. PAPE Nicolas	Président Agrijura, La Courtine 75, 2807 Pleigne	2018
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. MONIN François	Directeur Agrijura, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2020
M. NAGEL Fabrice	Représentant AMASR, Beau Site 124, 2947 Charmoille	2017
M. PIDOUX Martin	Représentant AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. SCHMOUTZ Jean-Marcel	Représentant ASS, Route des Rayons 38, 1680 Romont	2020
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, 1110 Morges	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
Mme HEMMELER MAÏGA Valentina	Office cantonal de l'agriculture et de la nature, 1228 Plan-les-Ouates	
M. KRAYENBUHL Pascal	Service de l'agriculture, 1762 Givisiez	
M. LACHAT Jean-Paul	Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. DAYER Gérald	Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BRUTTIN Fabienne	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
Mme GARNIER Marie	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	

## **COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE**

M. GAILLARD Raphaël, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. HERREN Bertrand, **vice-président**, 1429 Giez  
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier  
M. BALMER Luc, 2042 Valangin  
M. BATARDON Christophe, 1286 Soral  
M. MONNEY Laurent, IAG, 1725 Posieux  
M. MAURON Eric, 1782 Autafond  
M. MIEVILLE Marc, CFPne Lullier, 1254 Lullier  
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle  
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon  
M. ROTEN Vincent, 1965 Savièse  
M. SAUCY Noël, 2802 Develier  
M. VON DAENIKEN Christophe, COJA, 2824 Vicques  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne  
Mme OULEVAY Sabrina, **invitée**, Unité de surveillance de l'apprentissage, 1510 Moudon  
Mme SIEGHART Petra, **invitée**, AgriAliForm, 5201 Brougg

## **DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE**

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist  
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier  
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey  
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, 1304 Senarclens  
M. EGGER Philippe, 1473 Chavornay  
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. KLOPFENSTEIN Philémon, 2606 Corgémont  
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle  
M. REINHARD Fabien, IAG, 1725 Posieux  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne



***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET  
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES  
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. FOURNIER Julien, **président**, 1976 Aven  
Mme BONVIN Marjorie, **vice-présidente**, 1860 Aigle  
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. GUYOT Christian, CHANGINS, 1260 Nyon  
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon  
M. LEYAT Cédric, Route du Stand 5, 3972 Miège  
M. MONNARD Romain, Ch. De Roussillon 12, 1180 Tartegnin  
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges  
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy  
M. RUGGLI Dominique, IAG, 1725 Posieux  
M. SORDET Fabien, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges  
Mme THERAULAZ Carine, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne (jusqu'au 31.12.20)  
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)  
M. SIEGHART Petra, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invitée**)

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS  
DE PAYSANNE***

Mme GUIGNARD Aurélie, **présidente**, 1424 Champagne  
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens  
Mme CARNAL Céline, 2748 Les Ecorcheresses  
Mme CHARRIERE Marilyne, 1611 Le Crêt-près-Semsaies  
Mme GABRIEL Evelyne, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux  
Mme MEUNIER Caroline, 1920 Martigny  
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle  
Mme BADOUX Marinette, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne

## **CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE**

M. BIANCO Guy, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
M. JAN Marc-Henri, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges  
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier  
M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon  
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle  
M. LEBEDEFF Jean, CFPne, 1254 Jussy  
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon  
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen  
M. POLI Mauro, Centro professionale del verde, 6877 Coldrerio  
M. STETTLER André, Grangeneuve, 1725 Posieux  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

## **COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE**

M. FREITAS Emmanuel, **président**, EMTN, 2053 Cernier  
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion  
Mme HAUSER Karin, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon  
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle  
M. MIEVILLE Marc, CFPne, 1254 Jussy  
M. PAUCHARD Jean-Michel, Grangeneuve, 1725 Posieux  
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne

## ***Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture***

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, 1001 Lausanne  
M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey  
M. DELALOYE Jean-Gabriel, 1957 Ardon  
M. FAVRE Jonathan, 1955 Chamoson  
M. FEHLMANN Marc, FUS, 6302 Zoug  
M. FELLE Y Pierre-Yves, CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey  
M. GAILLARD Raphaël, EVA, 1951 Sion  
Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, 1510 Moudon  
Mme KÖNIG Simone, UMS, 3001 Berne  
M. MIEVILLE Marc, CFPne, 1254 Jussy  
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges  
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges  
Mme THERAULAZ Carine, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, 1001 Lausanne

### **SECRETARIAT D'AGORA**

Mme BADOUX Marinette, secrétaire (70%)  
M. BARDET Loïc, directeur (90%)  
Mme BAUDIN FREYMOND Elodie, secrétaire (60%)  
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)  
Mme CHEVALLEY Line, secrétaire (80%)  
Mme CROPT Alexandra, collaboratrice scientifique (50%)  
Mme DAUPHIN Christelle, comptable (50%)  
Mme MARTINI Francesca, responsable PRPG (80%)  
Mme REMBAULT Edmée, responsable AMTRA (60%)  
Mme THERAULAZ Carine, responsable formation prof. cultures spéciales (60%)

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 4 juin 2021 à 11h00, au Beaulieu, Rue du Jura 5, 1530 Payerne

**Présidence** : M. B. LEUENBERGER, président

**Présents** : Membres du comité : Mmes et MM.  
C. BAEHLER, L. BASSIN, F. ERARD, P-Y. FELLEY, F. GLAUSER, T. GROSSNIKLAUS, Y.  
HUGUELIT, F. MONIN, F. MÉNÉTREY, F. NAGEL, N. PAPE, M. PIDOUX, S. ROSSELET, L.  
THOMAS

Commission de gestion : MME STÉPHANIE MARQUES, FIPROM SA

Secrétariat : Mmes et M.  
L. BARDET, M. BADOUX, E. BAUDIN, M. BRIOD, L. CHEVALLEY, A. CROPT, CH. DAUPHIN, C.  
THÉRAULAZ

Invités : Mmes et MM.  
BRAND FRÉDÉRIC, SERVICE DE L'AGRICULTURE DU CANTON DE VAUD  
BRUTTIN LAURENCE, AGIR  
EGGER FRANCIS, USP  
ETTER KARINE, AGRI  
DARBELLAY MICHEL, USP  
GARNIER MARIE, PROLAIT  
LACHAT JEAN-PAUL, SERVICE DE L'ÉCONOMIE RURALE DU CANTON DU JURA  
LEUBA PHILIPPE, CONSEILLER D'ÉTAT VAUDOIS  
RUETSCHI DAVID, ASSAF  
SCHNEIDER URS, USP  
THURRE JÉRÔME, NEUWERTH LOGISTIC SA  
WILLENER WALTER

**Excusés** : (selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

**Procès-verbal** : E. BAUDIN

**Nombre de délégués** :  
(D'après la liste de présence  
signée durant l'assemblée)

5 délégués du canton de Jura bernois
6 délégués du canton de Fribourg
1 délégués du canton de Genève
7 délégués du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
4 délégués du canton du Valais
4 délégués du canton du Jura

---

30 délégués  
+ 16 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Allocution du Conseiller d'Etat Philippe Leuba
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 17 juin 2020 (annexe)
4. Rapport du président
5. Rapport d'activités (annexe)
6. Comptes 2020 (annexe)
7. Elections complémentaires
8. Nomination de l'organe de contrôle
9. Cotisations 2021
10. Budget 2021 (annexe)
11. Votations du 13 juin 2021
12. Programme d'activités 2021 (annexe)
13. Divers

B. LEUENBERGER ouvre l'assemblée à 11h05 et salue les personnes présentes. Il excuse certains invités.

M. BERSIER de la commune de Payerne salue l'assemblée et présente la ville de Payerne.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

B. LEUENBERGER reprend la parole et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

**DÉCISION** : Cyrille Gassmann et Mireille Ducret sont nommés scrutateurs. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2 Allocution du Conseiller d'Etat Philippe Leuba**

PHILIPPE LEUBA souligne le fait que peu de secteurs se retrouvent autant sous les projecteurs que l'agriculture actuellement. Les défis du monde agricole sont importants et les prochaines votations sont fondamentales pour le secteur primaire et toutes les filières agroalimentaires. La mise en place de la nouvelle politique ne peut pas se faire sans entendre le monde paysan. Il constate les difficultés dans le lait ou encore la vigne. Cette réalité quotidienne colle mal à ce qui est écrit dans la presse ou les images des spots TV. Les familles agricoles ont le droit au respect d'autant plus en regard des heures de travail et du revenu agricole. Il lance un appel à la cohérence des consommateurs. On ne peut demander des critères élevés en matière d'écologie, demander des circuits courts et ensuite aller faire ses courses en France. L'agriculture doit évoluer et les chambres d'agriculture sont là pour cela. L'innovation et les progrès technologiques sont là et vont répondre aux futurs besoins de l'agriculture et des demandes des consommateurs. Il demande une collaboration plus poussées entre les organisations agricoles et les politiques. La politique doit être construite sur la réalité du terrain. Pour finir, il remercie pour la bonne collaboration entre Prométerre et le canton.

### **3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 17 juin 2020**

B. LEUENBERGER demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale et s'il y a des modifications à y apporter.

**DÉCISION** : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 juin 2020 est accepté à l'unanimité, sans modification.

#### **4. Rapport du président**

B. LEUENBERGER reprend la parole. 2020 restera gravée dans nos mémoires. Il y a une année, l'agriculture de notre cher pays était portée aux anges par la population. Malheureusement, aujourd'hui déjà, nous sommes les plus gros pollueurs et fournissons des denrées alimentaires bourrées de pesticides.

En plus, on nous accuse de mettre à mal la biodiversité. Quand j'entends toutes ces griefs à l'encontre de nos familles paysannes qui jour après jour fournissent de la nourriture de haute qualité afin de satisfaire notre population, ça me fait mal au cœur. Je me demande même parfois si certains de nos politiciens osent se regarder dans un miroir après avoir tenu certains propos.

Mi-mars 2020, le monde s'est arrêté, frontières fermées, économie en partie à l'arrêt, avions cloués au sol, écoles fermées, magasins littéralement dévalisés, etc. Malgré ce contexte, l'agriculture a pu continuer à travailler de la même manière et, de manière générale, ne s'en est pas mal sortie. Il faut malheureusement noter que quelques branches de production ont fortement soufferts dont notamment le secteur viticole.

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a refusé la loi sur chasse. Le haut contre le bas, les villes contre les campagnes, la métropole contre la périphérie, la carte de vote sur la révision de la loi sur la chasse, qui a opposé deux camps pratiquement égaux, était presque caricaturale

Deux camps presque égaux, mais avec de très fortes différences d'appréciation selon les endroits. Ainsi les territoires alpins plébiscitèrent la loi fédérale, avec des scores parfois très clairs : le Haut-Valais ou la Surselva grisonne à plus de 80 % et l'Entlebuch lucernois à peine moins. Dans l'ensemble de l'Arc alpin, on compte sur les doigts d'une main les communes qui ont refusé la loi

A l'inverse, les agglomérations ont refusé la loi, très sèchement même dans les centres-villes avec des scores compris entre 65 et 75 %. Plus généralement, de très nombreuses communes de plaine se sont aussi opposées. Il n'y a guère qu'en Suisse orientale, hors des réseaux métropolitains, que la loi a trouvé majoritairement grâce en plaine également. A l'inverse, l'Arc jurassien, pourtant montagnard et sauvage, a également refusé la loi. Enfin, au Tessin, c'est aussi le caractère métropolitain qui a décidé du résultat, la montagne ayant largement approuvé au contraire des villes.

Ainsi deux visions assez opposées du rapport à la nature en Suisse viennent de se heurter. D'une part, celle des périphéries, qui sont au contact quotidien des problèmes de gestion, parfois conflictuelle, de la nature, et d'autre part, la vision urbaine et romantique d'une Suisse avec des montagnes à renaturer. Avec cette fois-ci la vision urbaine comme vainqueur.

Cette votation a été un avant-goût de celles qui attendent l'agriculture de notre pays, à commencer par le prochain scrutin sur les deux initiatives antipesticides. Malheureusement, un fossé semble s'être créé entre la ville et la campagne. Dans certaines régions, je dirai même entre le monde agricole et le consommateur.

Notre agriculture a déjà consenti à de gros efforts ces dernières années et d'autres défis nous attendent. Sans cesse, nous cherchons à nous améliorer en diminuant par exemple les produits phytosanitaires et les antibiotiques. Ceci ne se fait malgré tout pas en un jour et reste malheureusement peu connu du grand public.

Au vu des prochains scrutins à venir sur différentes initiatives en lien direct avec l'agriculture, il faut bien être conscient que le monde ne s'arrêtera pas le 13 juin au soir. Il est donc impératif que l'agriculture suisse continue à améliorer ses pratiques afin de répondre aux attentes sociétales mais surtout qu'elle poursuive son travail d'informations initié à l'occasion de cette votation.

#### **5. Rapport d'activités**

L. BARDET prend la parole. L'année 2020 a été marquée par le Covid avec la mise en place partielle du télétravail et des séances en visioconférence. L'annulation de plusieurs évènements et le manque de contact avec la population ont demandé à se montrer plus inventifs pour la communication. La branche viticole a proposé une solution de transformer le vin en solution hydro alcoolique. 800'000 litres de vin ont été annoncé par les vigneronns mais cette initiative est

arrivée trop tard sur le marché pour trouver preneur. Toutefois, cela a permis de mettre en lumière la situation sur le marché du vin et du déclassement aux yeux des politiques.

Pour la formation professionnelle, des réflexions sont en cours sur les révisions des CFC agricoles ainsi que des autres professions. Il subsiste de grandes différences d'opinion entre la Suisse romande et alémanique. Agora souhaitait un CFC sur 4 ans pour toutes les professions mais un compromis a été validé en décembre 2020 avec un CFC de base en 3 ans et une orientation facultative de 1 an. Il reste à présent à concrétiser cette décision, mais la mise en œuvre doit se faire pour éviter que les apprentis ne fassent qu'une formation de 3 ans. Avec les restrictions liées au Covid, Agora a repris l'organisation de la remise des diplômes. Les lauréats ont reçu leur diplôme par la Poste, accompagné d'un panier de produits du terroir.

Concernant le personnel d'Agora, Florence Matthey est partie fin 2020 et a été remplacée par Carine Théraulaz pour la formation des branches spéciales, et Oksana Z'Rotz a été remplacée par Christelle Dauphin pour la comptabilité. Corine Walser a été engagée pour un stage de 3 mois chez Agora pour la campagne de votations. Enfin, il remercie le personnel et le comité pour la bonne collaboration durant toute l'année.

**DÉCISION :** B. LEUENBERGER ouvre la discussion sur les rapports qui sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Comptes 2020**

L. BARDET présente les comptes 2020 qui ont été envoyés avec la convocation. Les produits sont supérieurs au budget car il y a eu plus d'inscriptions aux cours brevet et maîtrise. A cause de la pandémie, certains cours agriTOP ont été annulés et il y a eu moins d'activités pour AgriAliForm. Les charges sont également inférieures au budget avec l'annulation de certains cours, moins de frais de vacation et de comité car moins de séances en présentiel. Les frais de manifestations sont aussi en baisse car Agora n'a participé qu'à Agrovina et SwissExpo. Un montant de 80'000.- a été provisionné en vue des votations. L'année 2020 se solde par un bénéfice de fr. 15'982.62.

STÉPHANIE MARQUES de Fiprom lit le rapport de contrôle des comptes

PASCAL OLIVIER demande à combien se montent les frais d'Agora pour les initiatives phytosanitaires ainsi que les ressources consacrées en personnel ? L. Bardet répond que le poste « Manifestations et publicité » qui se monte à fr. 17'115.46 représente les frais effectifs. Quant à l'investissement en personnel, il compte environ 25% du temps d'activité et sur 2021 cela représente 95% de son temps de travail.

**DÉCISION :** B. LEUENBERGER ouvre la discussion sur les comptes qui sont acceptés à l'unanimité, moins 3 abstentions.

## **7. Elections complémentaires**

Pour la CAJB, Emilie Beuret-Boillat rentrée en 2019 au comité est remplacée à fin mars 2021 par TESSA GROSSNIKLAUS, nouvelle secrétaire générale. MARTIN KOHLI la présente.

Pour Agrijura Michel Darbellay est remplacé par FRANÇOIS MONIN qui est directeur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020. NICOLAS PAPE le présente.

**DÉCISION :** TESSA GROSSNIKLAUS et FRANÇOIS MONIN sont élus à l'unanimité.

## **8. Nomination de l'organe de contrôle**

B. LEUBENBERGER propose à l'assemblée la réélection de Fiprom en tant qu'organe de contrôle.

**DÉCISION :** l'organe de contrôle FIPROM SA est élu à l'unanimité.

## **9. Cotisations 2021**

B. LEUBENBERGER informe que le comité souhaite le maintien des cotisations actuelles.

**DÉCISION :** Les cotisations 2021 sont acceptées à l'unanimité.

## 10. Budget 2021

L. BARDET présente le budget 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SPAA a repris la gestion complète des cours agriTOP ce qui représente fr. 200'000.- de rentrées en moins. Il est prévu d'utiliser fr. 60'000.- de provisions pour la campagne de votation. La mise à jour de l'étude sur l'agriculture romande est en cours, les résultats seront publiés durant l'été. Le budget présente un léger bénéfice de 7'500.- pour un total de 1'683'500.00.

**DÉCISION** : Le budget 2021 est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

## 11. Votations du 13 juin 2021

L. BARDET prend la parole. La précampagne a commencé début 2019 avec le site agriculture-durable et le slogan « Nous protégeons ce que nous aimons ». La campagne a été impactée par le Covid car la présence dans les événements a été fortement réduite mais des outils numériques ont été développés pour continuer la communication. La marque agriculture-durable sera pérennisée car c'est un complément nécessaire pour la campagne d'image menée par l'USP. La campagne proprement dite a été lancée le 9 mars avec une conférence de presse à Berne et un événement à Lausanne avec la présence de PHILIPPE LEUBA. NICOLAS MESSIEUX a été engagé pour en tant que modérateur pour les réseaux sociaux. L. BARDET le remercie particulièrement pour tout son travail. Actuellement, on compte 5000 abonnés sur la page Facebook. Une cellule scientifique a été créée pour analyser différents éléments dont les affirmations faites par les deux parties.

Les paysannes romandes ont appelé les femmes à modérer le débat sur les votations. Il remercie ANNE CHALLANDES pour le travail effectué.

Une distribution de jus de pomme a eu lieu dans les différentes gares en Suisse romande vendredi dernier.

Cette campagne de votation est très émotionnelle, destruction de matériel et menace de mort. L. BARDET rappelle l'importance de garder son calme et de débattre dans le respect de chacun. Le monde agricole est trop petit pour se diviser. Quelque que soit le résultat des votations, le 14 juin, le travail continue avec l'initiative parlementaire en cours de consultation qui ne sera pas une promenade de santé.

Enfin, il remercie la base paysanne pour tout le travail effectué. Il ressort une solidarité agricole qui ne s'est pas vue depuis longtemps. Certains éléments devraient être repris hors votations.

## 12. programme d'activités 2021

L. BARDET présente le programme d'activités :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+
- Bilan après 5 ans de l'étude sur l'agriculture romande
- Coordination romande de la campagne contre les initiatives sur la protection des végétaux
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

**DÉCISION** : Le programme d'activités 2021 est accepté à l'unanimité.

## 13. Divers

FRITZ GLAUSER apporte les salutations de l'USP. Il appelle les agriculteurs à parler autour d'eux de leurs pratiques et remercie tous ceux qui l'ont fait surtout dans les villes. Il regrette l'incohérence du consommateur entre son discours et ses achats. L'USP travaille sur la consultation de l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de produits phytosanitaires ».

B. LEUBENBERGER remercie le personnel d'Agora ainsi que le comité pour la bonne collaboration. Il souhaite une bonne saison agricole 2021 à tous et clôt l'assemblée à 12h15.

La rédactrice du procès-verbal :  
Elodie Baudin

Lausanne, le 17 août 2021